

3^e Cahier du Conseil national des parcs et jardins

Terre, terrain, territoire



Journée d'étude organisée dans le cadre
des *Rendez-vous aux jardins* 2009
par la Direction de l'architecture et du patrimoine
et le Conseil national des parcs et jardins

4 février 2009



ISSN : 1967-368X

SOMMAIRE

Introduction de la journée d'étude	p. 2
Anne-Marie Cousin, inspectrice générale honoraire de l'architecture et du patrimoine	
La terre : quelques notions de pédologie	p. 3
Sébastien Argant, paysagiste DPLG, enseignant à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles et à l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes	
Le sol vivant	p. 5
Blaise Leclerc, docteur en agronomie, membre de la commission agronomie de l'Institut technique de l'agriculture biologique, directeur du bureau d'études Orgaterre	
Les jardins et leur terrain de Bernard Palissy à Charles Jencks	p. 11
Michel Baridon, historien de la culture et membre du Conseil national des parcs et jardins	
En quoi l'archéologie renouvelle-t-elle l'étude des jardins ?	p. 14
Frédérique Boura, archéologue, conservatrice en chef du patrimoine, chef du service régional de l'inventaire du patrimoine culturel d'Alsace	
L'archéologie appliquée à l'étude et la restauration d'un jardin : l'exemple de Méréville	p. 18
Dominique Larpin, architecte en chef des monuments historiques et membre du Conseil national des parcs et jardins	
Terrasser, bouleverser, laisser en place ?	p. 21
François Roumet, urbaniste, paysagiste DPLG et enseignant à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles	
Jardins, parcs et institutions du sol sous l'Ancien Régime. Pour une approche historique de la notion de territoire	p. 25
Georges Farhat, architecte DPLG, docteur en histoire de l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne, maître de conférences à l'École nationale supérieure d'Architecture de Versailles	
Du jardin au territoire et du territoire au jardin	p. 35
Michel Péna, paysagiste, président de la Fédération française du paysage	
Synthèse de la journée d'étude	p. 40
Anne-Marie Cousin, inspectrice générale honoraire de l'architecture et du patrimoine	
ANNEXES	
Bibliographie	p. 42
Programme de la journée d'étude	p. 45
Présentation des intervenants	p. 47

Textes réunis par Marie-Hélène Bénetière, bureau de la conservation du patrimoine immobilier, des jardins et des espaces protégés

Couverture : The Garden of Cosmic Speculation (Ecosse) de Charles Jencks, cl. Christine Porte

Introduction de la journée d'étude

Anne-Marie Cousin, inspectrice générale honoraire de l'architecture et du patrimoine

Comme vous l'avez découvert dans le programme de la journée d'étude, nous allons aujourd'hui changer de perspectives et déplacer notre regard, nous déplacer.

Nous allons commencer par un « voyage au centre de la terre », suivant la belle expression de Jules Verne dont ce sera dans quatre jours, le 8 février, le 180^e anniversaire. Nous n'irons pas si loin mais nous essayerons de comprendre en finesse, et en profondeur, l'importance de la connaissance et des interventions successives sur la terre et le terrain des parcs et jardins.

Nous allons également faire un autre voyage et déplacer notre regard vers l'au delà du jardin, vers le territoire qui est plus qu'un paysage, qui concerne et qui parle de la société, de son économie et de la vie des hommes.

Sortir des limites du jardin permet une approche particulière de ces espaces à différentes échelles, de l'infiniment petit à l'infiniment grand, de la particule de terre à l'horizon bleuté de notre planète.

Les différents intervenants que nous avons retenus vont nous aider à mieux connaître, à mieux comprendre ce qui conditionne la qualité de nos parcs et jardins : ce qui est dessous, ce qui est au delà. Il nous permettront d'enrichir nos démarches, d'éléments de méthode pour améliorer les processus de conception de nouveaux jardins ou de conservation des jardins existants plus ou moins anciens.

L'après-midi sera consacré à la question des rapports entre le jardin et son territoire.

Dans un premier temps, nous examinerons les problèmes que pose la gestion des paysages environnant les parcs et jardins et quels moyens juridiques sont à notre disposition pour maîtriser leur évolution. Faut-il lutter contre les nouveaux projets liés au développement démographique, aux besoins de se loger, de se chauffer, de circuler? Comment organiser la croissance tout en respectant le patrimoine ? L'évolution du territoire est-elle un danger, une simple donnée ou encore une opportunité de dialogue ?

En deuxième partie de l'après midi, grâce à l'apport de nos intervenants, nous approfondirons le thème des relations dynamiques, à l'âge classique et aujourd'hui, entre le jardin et son territoire. Nous verrons comment les créateurs ont été et vont encore de l'un à l'autre, par goût et par obligation car, cernés ou non de murs, les parcs et jardins ne sont pas, quoiqu'on en dise, des espaces clos, ignorants de ce qui se passe au delà.

Avant la clôture par Danièle Déal, sous-directrice des monuments historiques et des espaces protégés à la direction de l'architecture et du patrimoine, je tenterai de faire la synthèse de cette journée, trop courte pour la richesse des sujets abordés.

Je souhaite que toutes les parties prenantes qui agissent pour la création, la conservation et la gestion des parcs et jardins ou pour leur connaissance, présentes aujourd'hui, puissent trouver dans cette journée des éléments de réflexion et d'action. Je pense plus particulièrement aux propriétaires de jardins, aux chercheurs, à tous les concepteurs, créateurs de nouveaux jardins ou restaurateurs des jardins historiques, mais aussi aux membres des administrations en charge de la conservation du patrimoine ou de l'aménagement des territoires.

Pour terminer, je remercie Jean-Pierre Bady, le Conseil national des parcs et jardins et la Direction de l'architecture et du patrimoine pour la confiance qu'il m'ont accordée en me demandant de présider cette journée, ce que j'ai accepté avec plaisir.

La terre : quelques notions de pédologie

Sébastien Argant, paysagiste DPLG, enseignant à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles et à l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes

Je souhaiterais commencer en rassurant tout le monde : « La terre est en vie ! ».

Quel que soit son contexte (jardin, parc, terrain vague ou autre délaissé), quel que soit son statut (public ou privé), quelle que soit sa qualité (souvent jugée hâtivement, bonne ou mauvaise), la terre est toujours bien là, vivante et bien vivante. Même en dessous de l'auditorium Colbert où nous nous trouvons, je vous le certifie : la terre est en vie. Pour vous en convaincre, il vous suffira en sortant d'observer la petite faille restée entre cet édifice du patrimoine et le trottoir. Ni le désherbant, ni le jet haute pression, ni l'asphalte du trottoir, ni le poids de ce bâtiment n'ont eu raison d'elle. Elle pousse. Oui la terre pousse. Et pas qu'ici, en ville, mais en plein champ, je l'ai vérifié encore ce matin. On l'a même observée poussant dans le désert et, plus près de nous, sur les dunes littorales. De manière plus affirmative et convaincante, on peut dire que c'est en forêt que la terre pousse vraiment bien. Elle pousse même, indiscutablement, mieux... dans la forêt Lorraine du pied des Vosges où je cueille de temps à autre des giroldes et dont je ne peux oublier l'odeur d'humus, riche et profonde. Des experts vont jusqu'à penser, et je les crois volontiers, que la terre est encore vivante sur les talus ferroviaires, les merlons d'autoroute, les sites d'enfouissement de déchets, les dépouilles de carrières, les stations d'épuration, les friches industrielles et même les champs de batailles. Après ce préambule vital, reconnaissons si vous le voulez bien que « La terre est en vie ! ».

Partant de cette observation somme toute banale, on peut maintenant se pencher sur l'intensité de son apparente vitalité, à savoir comment elle pousse ? Bien, pas bien, de quelle hauteur, est-ce que c'est bien vert, quelles sont les plantes qui en témoignent, comment sont leurs feuilles, charnues, petites, de quelles espèces s'agit-il, quelles sont les familles représentées, comment cohabitent-elles ? En multipliant cette observation de surface, en ouvrant grand nos yeux sur la flore spontanée de cette terre qui pousse, nous pouvons commencer à percevoir là, déjà, l'idée même de sa profondeur, de sa compacité ou de sa souplesse, de sa richesse ou de sa pauvreté, de sa teneur en calcaire, en sables, en limons et/ou en humus. Certes un regard averti, une fréquentation des milieux naturels, une connaissance des plantes, voire une activité répétée de jardinage, de marche à pied peuvent être utiles à cette vision perspicace. Si au lointain le châtaignier, les pins et les bouleaux indiquent la présence d'un horizon sableux, ailleurs les chênes pédonculés nous disent que l'argile est bien là, et les frênes, plus bas, que les frais limons sont présents. De même que l'ajonc aux fleurs jaunes signale aux portes de la Bretagne les talus sableux du Massif Armoricaïn, c'est le cornouiller sanguin au bois rougeâtre qui se manifeste aux portes de la Lorraine où il fixe les premiers talus calcaires des lisières boisées.

Ces simples signes de plantes associées à une terre nous racontent plus largement la géographie, la géologie. Ils nous renvoient aux temps originels, à ceux de la fabrication même de la terre, aux temps de l'érosion de la roche mère par les éléments et aux débuts de la vie, fabricante de terre aux nuances variées. À l'échelle de notre globe terrestre, son épaisseur n'est finalement pas bien grande (de quelques centimètres à quelques mètres de profondeur).

Je ne résiste pas à vous faire la lecture de quelques lignes de Jean Henri Fabre. Au détour de l'exemple d'un volcan à peine éteint, il raconte cette fabrique incroyable de la terre, je cite : « Cette surface désolée, maudite, paraît destinée à ne jamais se couvrir de verdure. En cela on se trompe : après des siècles et des siècles la végétation aura fini par s'y établir. En effet, voici que l'air pur, la pluie, la neige, les gelées attaquent tour à tour la dure surface de la lave, l'égratignent pour ainsi dire, en détachent de fines parcelles, et finissent par produire un peu de poussière à ses dépens. Sur

cette poussière, apparaissent des plantes bizarres et robustes, ces plaques blanches ou jaunes qu'on voit sur les pierres et qu'on nomme lichens. Les lichens se collent sur la lave, la corrodent encore davantage et meurent, laissant un peu de terreau formé de leurs débris. Dans ce précieux terreau, conservé dans quelque cavité de la lave, viennent maintenant des mousses qui, en pourrissant, en augmentent la quantité. Puis arrivent les fougères qui exigent de plus grandes provisions ; après celle-ci, quelques touffes de gazon ; et ainsi de suite, de sorte que chaque année la terre végétale s'accroît des nouveaux débris de la lave, et du terreau des générations mortes. C'est ainsi que, de proche en proche, une coulée de laves se couvre d'une maigre végétation. La terre arable que nous cultivons a eu la même origine. Les roches stériles du voisinage, si dures qu'elles soient, calcaire, silex ou granit en ont formé la partie minérale en se réduisant en poussière par l'action combinée de l'eau, de l'air et du froid ; et les générations végétales qui s'y sont succédées, à partir des plus simples, en ont formé le terreau. » Plus loin il ajoute : « Ce n'est pas dans les plaines cultivées que vous trouverez ces tapis serrés des mousses et des lichens, vaillants défricheurs de la pierre ; c'est sur la croupe abrupte des montagnes qu'on peut les voir à l'œuvre, s'incrétant sur la roche nue pour la convertir en terre végétale. C'est de ces hauteurs que la terre arable est descendue peu à peu balayée par les pluies, et est venue fertiliser les vallées. Le même travail se poursuit toujours : dans nos régions montueuses, les plantes les plus infimes augmentent sans cesse la quantité de terre végétale. Les filets d'eau pluviale qui sillonnent ces régions s'en emparent et la charrient dans les plaines. ». Ce récit de Fabre en dit long sur l'histoire de la terre et sa complicité avec les plantes dans son approfondissement. Comprendre la terre au travers de ce qui y pousse spontanément, peu importe son état, devrait nous inviter parfois à nous en contenter patiemment plutôt que de nous évertuer systématiquement à lui en demander plus.

Prenons un des exemples les plus récents de l'évolution de notre écorce terrestre : la dalle béton. Cette terre maigre, comparable à celle du volcan, est tout aussi propice à l'installation de lichens et de mousses. L'enrobé, terre toute aussi maigre mais granuleuse, laisse finalement plus vite place à l'accumulation de sédiments rapportés par les pluies. Il s'en trouve donc plus poreux et plus fertile. Les mousses s'y installent rapidement, les pâturins annuels les suivent de près et les plantains à larges feuilles profitent des plus belles failles. Par ailleurs, on remarquera qu'un tas de gravats grossier (supérieur à un demi parpaing) finit également par être une terre d'accueil comme les autres, peut-être même plus avantageuse et protectrice des voitures et autres piétinements fatals. Mêmes les bords de routes les plus maigres et les plus compacts peuvent nous surprendre par les charmes de leurs vipérines aux inflorescences scorpioïdes bleutées, les onagres aux jaunes sulfureux ou encore les molènes en rosettes duveteuses.

Ceci dit, sans être ni pédologue, agronome ou même jardinier, on peut au minimum retenir qu'une terre qui pousse bien est une terre de bonne porosité. C'est à dire faite d'un juste équilibre d'air et d'eau favorable à l'activité des plantes, des micro-organismes et autres insectes, vers de terre utiles à la plus belle expression de sa santé et de son épanouissement. La forêt en montre le bon exemple : son manteau la protège des fortes pluies qui viendraient battent le sol, ses feuilles retombent chaque année pour la ré enrichir. Amassées de manière aérée, ces dernières constituent la couette hivernale idéale à ses habitants les plus infimes. L'humus finit par s'y décomposer paisiblement dans les meilleures conditions pour le rendre à la vitalité de sa forêt qui le lui rend bien. C'est l'équilibre, la symbiose, le bonheur.

C'est sans doute pour cette raison qu'Yves Gillen, jardinier du marais de la Grande Brière continue de faire l'éloge de la forêt et de la citer comme la référence du jardinage de la terre. Finalement, en prenant le temps d'y réfléchir un peu, si on laissait vraiment cette terre vivante pousser partout, de la faille en pied de bâtiment de l'Institut du patrimoine, à la forêt, il n'y aurait qu'un pas, ou peut-être précisément qu'une histoire de temps.

Sébastien Argant, Vay, le mardi 27 janvier 23h57,
sur la terre de sables jaunes et de cailloux blancs au lieu dit La Place.

Blaise Leclerc, docteur en agronomie, membre de la commission agronomie de l'Institut technique de l'agriculture biologique, directeur du bureau d'études Orgaterre

Les êtres vivants, artisans de la structure grumeleuse

La structure d'un sol est la façon dont ses constituants sont agencés entre eux, c'est en quelque sorte sa « morphologie ». Elle dépend de la texture, c'est-à-dire du pourcentage des différentes particules minérales (argiles, limons, sables), mais surtout de l'activité biologique du sol.

La structure idéale pour le développement des plantes est la structure dite grumeleuse. C'est celle rencontrée majoritairement dans les jardins lorsque ceux-ci existent depuis des décennies, les apports de matières organiques ayant peu à peu masqué les caractéristiques initiales liées à la texture.

La structure grumeleuse est en effet un assemblage de « grumeaux », les macroagrégats, qui laissent entre eux un volume très important pour l'air ou l'eau. De ce fait, la structure grumeleuse est très facile à travailler. Elle laisse correctement circuler l'air et l'eau dans le sol, permettant une bonne croissance des racines, et se montre apte à retenir l'eau, tout en facilitant le drainage lorsque le sol est saturé après un arrosage ou une averse.

Le revers de la médaille, c'est que la structure grumeleuse est très fragile. Il suffit pour s'en apercevoir de presser une motte de terre présentant une telle structure, par exemple lorsqu'on travaille le sol à la bêche : on constate qu'elle éclate littéralement entre les doigts. Une autre observation : si vous marchez sur une portion de jardin qui vient d'être travaillée, vous vous enfoncez de quelques centimètres, et plus encore si le sol est gorgé d'eau : vous venez de faire disparaître les milliers de pores qui existent entre les macroagrégats, en écrasant ces derniers les uns contre les autres.

Mais la principale fragilité de cette structure n'est visible que sur le moyen ou le long terme. Il s'agit de la cohésion même au sein des macroagrégats et des éléments qui les constituent : les microagrégats. Cette cohésion est le fruit d'une activité microbienne intense. La structure grumeleuse est en effet issue de l'intervention des êtres vivants du sol. Sa création illustre très bien le caractère vivant de celui-ci.

À l'œil nu, nous distinguons aisément les macroagrégats les uns à côté des autres, de l'ordre du millimètre (de 0,25 à 2 mm en moyenne), laissant apparaître entre eux de nombreux pores, occupés par des éléments grossiers, soit minéraux (petits cailloux), soit végétaux (débris de bois, etc.), soit encore animaux (excréments et cadavres d'insectes, etc.).

Un macroagrégat est formé de l'agglomération de microagrégats et d'autres particules, minérales ou organiques, suffisamment liées entre elles pour ne pouvoir être détruit que sous l'influence de facteurs externes : eau, gel, pression mécanique, etc. Parmi ces particules, on trouve des grains de sable et des débris végétaux de petite taille : morceaux de feuilles et de racines.

Au centre des microagrégats on trouve de la matière organique en cours de décomposition, végétale la plupart du temps. Cette matière organique apporte aux bactéries qui colonisent peu à peu le milieu l'énergie et les éléments qui leur sont nécessaires. Ces bactéries sécrètent une sorte de colle qui assure à l'ensemble une cohésion très forte en remplissant les vides se trouvant entre les matières en décomposition, et en liant entre eux les argiles et les limons fins. Les champignons qui se développent sur ces microagrégats constituent une sorte de filet qui vient consolider l'ensemble.

La colle sécrétée par les bactéries a une durée de vie limitée. Il faut donc qu'elle soit renouvelée, d'où la nécessité d'apporter de la nourriture aux bactéries. La structure n'est donc pas

innée : elle s'entretient. Si les sols de jardin ont souvent une structure grumeleuse, c'est le fruit d'apports réguliers d'amendements organiques pendant de nombreuses années (résidus de cultures, fumiers, composts).

Fabuleux vers de terre

Les vers de terre représentent en masse la moitié des êtres vivants du sol. Le sol abrite plusieurs espèces de vers de terre – appelés aussi lombrics – que l'on classe selon l'endroit où ils vivent par rapport à la surface :

- ceux qui vivent sur le sol : les épigés ;
- ceux qui creusent des galeries verticales pour venir chercher leur nourriture à la surface du sol : les anéciques ;
- ceux qui vivent en profondeur et se nourrissent de matière organique déjà incorporée au sol : les endogés.

Les vers que nous voyons le plus souvent sont ceux des deux premières familles. Nous rencontrons les premiers – les épigés – sous les feuilles de la litière en forêt, dans les tas de fumiers (les « vers de fumier ») ou de déchets de cuisine ; ils sont rouge orangé, très vifs, très fins. Mais ce sont les deuxièmes – les anéciques – qui sont les plus importants pour le sol de votre jardin.

Les vers de terre sont présents dans pratiquement tous les types de sols. Du point de vue anatomique, un ver est en quelque sorte un tube digestif entouré de muscles, permettant à ce tube digestif de se déplacer à la recherche de nourriture. En revanche, le ver n'a pas de mâchoires, et a donc besoin d'une préparation des matières organiques qu'il consomme : humidification et début de décomposition par les bactéries. C'est pour cette raison qu'il tire les débris végétaux dans sa galerie avant de les consommer. Fuyant la lumière, il fait cela la nuit, seule une lumière à infra rouge vous permettra de le prendre en flagrant délit d'enfouissement.

Dans quelle mesure cet animal familier est-il bénéfique pour le sol et pour la croissance des plantes ?

Des galeries aux multiples usages

Un des intérêts majeurs des vers de terre sont les galeries qu'ils creusent pour se déplacer, et notamment les galeries verticales, qui mettent en relation directe le milieu extérieur et les profondeurs du sol.

L'aération

L'air du sol n'a pas la même composition que celui de l'atmosphère. Il est plus pauvre en oxygène, car les êtres vivants consomment l'oxygène présent dans les pores du sol ou dissout dans l'eau et rejettent du gaz carbonique. Les galeries de vers de terre favorisent l'entrée de l'oxygène et surtout la sortie du gaz carbonique. Ce dernier a tendance à s'accumuler en profondeur et sa teneur dans le sol est de 6 à 100 fois supérieure à celle de l'atmosphère, d'où la nécessité d'une aération efficace.

Le drainage

Comme tous les vides du sol, les galeries des vers de terre se remplissent d'eau lorsqu'il pleut. Elles sont très efficaces pour le drainage, car elles offrent des passages continus dans le sens vertical de l'écoulement de l'eau. Ainsi, les terrains riches en vers de terre se ressuent beaucoup plus rapidement que les autres après une pluie. Cela est particulièrement important dans les régions humides et les sols lourds, car le travail du sol n'est pas possible tant que celui-ci n'est pas ressuyé.

Une aubaine pour les racines

Il est courant d'observer des racines qui se sont développées dans une galerie de vers de terre. Leur croissance y est en effet grandement favorisée. D'une part, il n'y a pas de résistance mécanique à leur avancée, et cela est capital dans certains sols ayant tendance à se tasser (sols argileux notamment). D'autre part, elles y trouvent un milieu plus riche que le sol environnant : plus d'oxygène, plus d'éléments nutritifs – notamment d'azote –, excrétés avec le mucus qui permet aux vers de glisser le long des parois, ou présents dans leurs excréments.

Les acteurs du recyclage

Les vers de terre ne sont pas les seuls à intervenir dans la digestion des matières organiques mortes apportées au sol. Chaque être vivant du sol apporte sa contribution dans cette digestion, à une place précise le long d'une longue chaîne de décomposition.

Les acteurs invisibles

Les bactéries

Les bactéries sont les êtres vivants les plus petits du sol. Leur taille est de l'ordre du millième de millimètre. Pourtant elles représentent environ le quart de la masse des êtres vivants du sol. Dans 1 gramme de sol, on compte en moyenne 100 millions d'individus vivants, soit l'équivalent de la population humaine mondiale dans une poignée ! Leur mode de multiplication est la division, c'est-à-dire qu'une bactérie se scinde en deux nouvelles bactéries identiques.

Les bactéries sont souvent spécialisées dans la dégradation de tel ou tel composé constitutif de la matière organique, comme par exemple la cellulose, un des principaux constituants des cellules végétales. Comme elles sont très petites, formées d'une seule cellule, les éléments qu'elles dégradent pour se nourrir ne peuvent pas traverser la paroi qui les entoure. La digestion de ces éléments nutritifs a donc lieu à l'extérieur de la bactérie ! Elle envoie, à travers sa paroi, des enzymes qui vont dégrader les grosses molécules se trouvant à l'extérieur, par exemple la cellulose, en éléments suffisamment fins pour qu'ils puissent ensuite pénétrer dans la bactérie. Cette digestion « extérieure » ne peut se faire qu'en milieu aqueux, d'où l'importance de l'eau pour le développement des bactéries dans le sol.

Les champignons

Contrairement aux végétaux supérieurs ou aux algues qui puisent leur énergie dans l'atmosphère en fixant le gaz carbonique grâce à l'énergie lumineuse, les champignons produisent leur énergie en dégradant des molécules carbonées. Ils ont donc un rôle très important dans le sol, en tant que décomposeurs des matières organiques qui s'y accumulent. Ils sont formés de longs filaments ramifiés, le mycélium.

La longueur totale de ces filaments mycéliens est considérable, puisqu'elle peut atteindre 10 000 kilomètres de longueur sous 1 mètre carré de sol fertile. L'intérêt de ces filaments est de pouvoir transporter l'eau et les substances nutritives d'un point à un autre du sol, ce que ne peuvent pas faire les bactéries. En effet, ces dernières n'ont qu'une action microlocalisée, et l'intervention d'autres êtres vivants du sol est nécessaire pour leur transport, – qui peut se faire par le tube digestif des vers de terre par exemple. Pour illustrer les phénomènes de stockage et de transport d'éléments nutritifs dans ces filaments, il suffit d'observer à quelle vitesse poussent les champignons des bois : en quelques jours, des quantités considérables d'eau et d'éléments minéraux sont mobilisés et dirigés vers la surface. Les mycorhizes sont des champignons qui développent une symbiose avec les plupart des plantes (voir plus loin).

En plus de ces rôles de stockage et de transport d'éléments nutritifs, les filaments mycéliens ont une action importante sur la structure du sol, grâce à leurs nombreuses ramifications qui relient et enrobent les particules minérales du sol. Les champignons sont souvent spécialisés dans la dégradation d'un type de constituant organique, comme la lignine.

Les protozoaires

Pas facile de classer les protozoaires : selon de récentes recherches en biologie, ce ne sont ni des animaux, ni des végétaux, ni des champignons ! De plus, il y en a de minuscules, de l'ordre de 0,003 mm, et de « très gros », de l'ordre de 0,25 mm, parfois 3 mm.

Les protozoaires sont présents dans tous les sols. Comme les bactéries, ce sont des êtres composés d'une seule cellule, qui se reproduisent en se coupant en deux pour former deux nouveaux individus, et ainsi de suite : leur multiplication peut donc être très rapide. Ils vivent dans l'eau du sol dans laquelle ils se déplacent soit à l'aide de flagelles, soit grâce à la présence de cils. Ils se nourrissent de bactéries, de cellules mortes, d'autres protozoaires. Ils jouent un très grand rôle dans l'équilibre entre les micro-organismes du sol, en particulier en consommant les bactéries.

Les acteurs visibles

Les collemboles

Ce sont des insectes de 0,25 à 5 mm de longueur, présents dans tous les sols, qui ne possèdent pas d'ailes. Blancs et de petite taille en profondeur, ils sont plus grands, plus nombreux et de couleurs variées vers la surface. Selon les espèces, ils se nourrissent de champignons ou de débris végétaux.

Les diptères

Tout le monde en connaît au moins deux représentants : la mouche domestique et le moustique... Ce sont essentiellement leurs larves qu'on trouve dans le sol. Chaque partie du sol abrite des larves d'espèces différentes. Ces larves fragmentent efficacement la litière, détruisent les cadavres d'animaux et les excréments des vertébrés.

Les coléoptères

Les coléoptères comprennent près d'un million d'espèces ! Tout le monde en connaît quelques-uns : hannetons, carabes, coccinelles, etc. Certaines espèces vivent en surface, d'autres en profondeur, mais dans tous les cas les larves se développent dans le sol. Elles peuvent même descendre jusqu'à un mètre de profondeur chez le hanneton. Les coléoptères jouent un grand rôle en tant que décomposeurs, notamment en consommant les champignons.

Les macroarthropodes

Mis à part les insectes, les macroarthropodes sont représentés notamment par les cloportes, les myriapodes, les araignées. Les cloportes sont de petits crustacés gris ou blancs, mesurant de 0,5 à 2 cm, couramment rencontrés dans la litière ou dans le compost. Ils aiment les conditions humides et se nourrissent de feuilles et de bois morts. Ils jouent un rôle important dans les premières étapes de la fragmentation des débris végétaux. Leur tube digestif abrite une microflore abondante et variée, qui dégrade la cellulose. Étant donné leur taille et leur zone d'activité, il est facile de les voir au jardin. Les myriapodes ou milles pattes, comme les cloportes, jouent un rôle important dans les premières étapes de la fragmentation des débris végétaux. La majorité des espèces européennes mesurent de 5 mm à 5 cm.

Les acariens

De petite taille (0,1 à 3 mm), ils ont des régimes alimentaires très variés : certaines espèces consomment des débris végétaux, tandis que d'autres sont carnivores, suceuses de sève, parasites d'animaux... Les acariens existent dans tous les sols. Ceux qui se nourrissent de débris végétaux interviennent en deuxième position dans la chaîne de décomposition, contribuant à la microfragmentation et au brassage des matières organiques, mais également à la régulation et à la dispersion de la microflore. Ils sont particulièrement efficaces dans le découpage des aiguilles de résineux.

Comment apporter l'azote gratuitement au jardin

Sans azote, pas de vie

L'azote est essentiel à tous les processus de la vie. Il sert de « brique » à l'édification de toutes les protéines, et de l'ADN, la molécule qui transmet les caractères héréditaires, d'une génération à l'autre, chez les animaux comme chez les végétaux ou les micro-organismes. Plus simplement, au niveau du jardin, c'est lui qui détermine les rendements. Une carence en azote se traduit par des plantes chétives, au feuillage jaune, incapables de produire des fruits, des graines ou tout autre organe de réserve.

Une ressource inépuisable

Le réservoir d'azote est, à l'échelle planétaire, inépuisable et uniformément réparti : l'azote de l'air (symbole chimique : N_2) représente en effet près de 80% de l'air que nous respirons.

La fixation symbiotique

Les végétaux ne peuvent pas puiser directement l'azote de l'air. Heureusement, certaines bactéries du sol savent utiliser l'azote présent dans l'atmosphère du sol, en le mettant à disposition de certaines plantes : c'est la fixation symbiotique de l'azote. Il s'agit d'une association bénéfique pour la bactérie et pour la plante. La plus connue est l'association rhizobium-légumineuses. La plante fournit de petites molécules carbonées provenant de la photosynthèse, que la bactérie utilise sous forme d'énergie pour fixer l'azote de l'air N_2 . En échange, une partie de l'azote ainsi libéré ira alimenter la plante.

Vérifiez que ça fixe !

La symbiose s'effectue au niveau des racines, dans de petites excroissances sphériques appelées nodosités. Elles sont visibles à l'œil nu puisqu'elles mesurent quelques millimètres de diamètre. Vous pouvez les observer par exemple sur les racines des fèves, des pois, des haricots. Une nodosité est une véritable usine miniature de fixation de l'azote. Vérifiez qu'elle fonctionne correctement en la sectionnant du bout de l'ongle : si l'intérieur est rosé, c'est que l'azote est bien fixé (la couleur rosé est celle de la léghémoglobine, une protéine analogue à l'hémoglobine des globules rouges du sang).

N'entravez pas cette belle mécanique naturelle

Attention, la symbiose ne fonctionne pas toujours : si le sol est trop riche en azote minéral, notamment en nitrate, les nodosités ne se forment pas. La plante pousse néanmoins normalement, mais quel dommage de ne pas profiter de l'azote gratuit de l'air ! Il faut donc veiller à ne pas apporter des matières organiques riches en azote avant la culture de légumineuses.

Attention également à ne pas tasser le sol autour des légumineuses : si ce dernier est mal aéré, l'air – et donc l'azote qu'il contient – ne parviendra pas jusqu'aux nodosités où a lieu la fixation.

Des champignons qui prolongent et renforcent l'activité des racines : les mycorhizes

Myco, du grec *mukès*, champignon, et rhize, du grec *rhiza*, racine : la mycorhize est une association entre un champignon et une racine. Plus de 90% des plantes acceptent des mycorhizes, c'est donc une symbiose très répandue.

Les mycorhizes qui concernent les plantes cultivées sont les endomycorhizes à vésicules et à arbuscules. Les vésicules sont des organes de réserve du champignon, riches en lipides et en

calcium, de la taille d'une cellule végétale et situés à l'intérieur ou à l'extérieur de la racine. Les arbuscules sont des ramifications terminales du champignon à l'intérieur des cellules de la racine : c'est là que se situe l'échange entre le champignon et la plante.

La plupart des arbres sont également colonisés par des mycorhizes, d'un autre type : les ectomycorhizes. La plupart des champignons de nos forêts sont en fait les fructifications de ces ectomycorhizes (truffes, cèpes, amanites, etc.). Leur mycélium ne pénètre pas à l'intérieur de la racine de l'arbre, mais forme une sorte de manchon hérissé de poils autour de la racine (d'où le préfixe ecto).

Une meilleure exploration du sol par les plantes

Pour le champignon, la mycorhization permet l'apport d'énergie sous formes de molécules carbonées fabriquées par la plante grâce à la photosynthèse.

Pour la plante, les avantages sont nombreux. Ils sont surtout d'ordre nutritif, mais pas seulement :

- L'extension du champignon mycorhizien dans le sol est beaucoup plus importante que le volume exploré par les racines. En effet, les filaments du champignon mesurent plusieurs centimètres de longueur, alors que la plupart des poils absorbants des racines ne dépassent guère un millimètre. La surface d'absorption de l'eau et des éléments minéraux du sol est ainsi fortement augmentée. Cela permet non seulement une meilleure nutrition des plantes mycorhizées, mais également une amélioration de la structure du sol et de sa capacité à retenir l'eau.
- Le champignon possède des mécanismes d'absorption et de concentration des éléments minéraux beaucoup plus efficaces que ceux des racines.
- Le champignon est capable de minéraliser des composés organiques contenant du phosphore et de l'azote, mettant ainsi ces éléments à disposition des racines des plantes.
- Les filaments du champignon sont beaucoup plus fins que les racines des plantes, même les plus petites, ce qui permet l'exploration de zones du sol inaccessibles aux racines.
- Le champignon emmagasine des éléments minéraux à l'automne, grâce à son réseau de filaments bien développé à cette saison. Ces éléments sont stockés dans les filaments du champignon pendant l'hiver, et restitués à la plante au printemps.
- La plante hôte résiste mieux aux attaques de nombreux pathogènes racinaires, comme certains champignons, nématodes ou bactéries. Cette capacité de la plante à mieux résister a plusieurs causes : un renforcement de l'immunité de la plante par les mycorhizes, la présence de bactéries antagonistes intimement liées aux mycorhizes, et une meilleure vigueur de la plante qui devient plus tolérante aux dégâts causés.

Les jardins et leur terrain de Bernard Palissy à Charles Jencks

Michel Baridon, historien de la culture

Dans le panorama historique que je vais dresser, je vais essayer de mettre en rapport les différents styles de jardins qui se sont succédé avec la morphologie de leur terrain. Mon point de départ sera la Renaissance parce que c'est à cette époque que l'art des jardins a été reconnu comme un art à part entière grâce aux travaux d'Alberti, grâce à la définition qu'en donne Bonfadio, et grâce au succès d'ouvrages littéraires comme *Le Songe de Poliphile*.

Le Jardin de la Renaissance se dessine géométriquement à cause de l'essor de la géométrie à cette époque. Alors que le Moyen Âge avait élaboré une physique du repos avec la terre au centre de l'univers où chaque chose ne bougeait à moins qu'une autre chose ne la pousse, la Renaissance mettant à profit les travaux des Franciscains d'Oxford et de savants comme Oresme s'enthousiasme pour une physique du mouvement. Les corps sont mus par des forces et ils se déplacent dans l'espace en suivant des trajectoires géométriques (droites, cercles, paraboles). Les jeux d'eau dans les jardins en sont une illustration.

Autre triomphe de la géométrie : la perspective linéaire permet de construire l'espace par un faisceau de droites convergeant vers un point de fuite.

De même qu'un tableau est l'intersection de la pyramide visuelle avec un plan, de même un jardin se dessine à l'intersection de la ligne visuelle avec le sol. C'est un tableau plaqué à terre.

Bernard Palissy est un géomètre convaincu. Pour lui, Dieu est le « divin géométrien ». Un jardin doit avoir un cadre comme un tableau.

« En premier lieu je marquerai la quadrature de mon jardin de telle longueur et largeur que j'aviserai être requise, et ferai ladite quadrature en quelque plaine qui soit environnée de montagnes... »¹

Claude Mollet se sert également du mot *quadrature* dans son *Théâtre des plans et jardinages*². Ce titre est révélateur : le mot « théâtre » évoque une surface bien circonscrite que l'on embrasse du regard. Quand il dessine avec Étienne Dupeyrac les jardins de Saint-Germain-en-Laye, il conçoit les terrasses comme des quadratures successives.

L'âge baroque

Au siècle suivant les académies organisent la circulation des informations scientifiques. Les débats entre savants touchent l'opinion publique. La cosmologie de Galilée permet aux historiens modernes de parler de la « révolution scientifique du XVII^e siècle » Elle a lieu grâce aux lunettes astronomiques. Descartes parle de « nos merveilleuses lunettes » et Pascal dit : « combien les lunettes nous ont-elles découvert d'êtres qui n'étaient point pour nos philosophes d'auparavant ». Ces lunettes astronomiques sont utilisées pour les travaux d'arpentage et de nivellement. L'académicien Auzout publie en 1666 *Manière exacte pour prendre le diamètre des planètes, la distance entre de petites étoiles et, la distance des lieux*³.

¹. Bernard Palissy, *Recette véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à augmenter et multiplier leurs trésors*, texte établi et annoté par Franck Lestringant et Christian Barataud, Paris, Macula, 1996, p. 127. 1^{ère} édition à La Rochelle en 1563.

². Claude Mollet, *Théâtre des plans et jardinages, contenant des secrets et des inventions inconnus à tous ceux qui jusqu'à présent se sont mêlés d'écrire sur cette manière, avec un traité d'astrologie, propres pour toutes sortes de personnes, et particulièrement pour ceux qui s'occupent de la culture des jardins*, Paris, Charles de Sercy, 1652.

³. Adrien Auzout, *Manière exacte pour prendre le diamètre des planètes, la distance entre de petites étoiles et, la*

Les jardins ne peuvent plus se concevoir comme clos dans une quadrature mais pris dans un territoire mesuré sur de grands espaces. La quadrature disparaissant le paysage fait son entrée dans le jardin qui tend à s'allonger pour se mettre à l'échelle du territoire reconnu. La perspective longue devient indispensable au concepteur de jardins.

En 1638, Jacques Boyceau écrit dans son *Traité du Jardinage...*⁴

« Jusqu'ici on s'est tellement arrêté à l'assiette égale et unie qu'on a dédaigné toutes les autres » (chap. II).

« Les lignes droites [qui] rendent les allées longues et belles et leur donnent une plaisante perspective car sur leur longueur la vue déclinant rend les choses plus petites tendant vers un point ce qui les fait trouver plus agréables » (chap III).

« Les allées doivent être proportionnées de largeur avec leur longueur et avec la hauteur de leurs bordures ou palissades » (chap. IV).

Avec Boyceau les « corps relevés » (palissades, grottes, statues placées en hauteur) apparaissent dans les jardins. Les corps relevés distancent le point de fuite. Le terrain ouvre sur le territoire.

Les terrassements et remuements de terre sont indispensables à la bonne circulation de l'eau mais aussi aux effets d'optique⁵. À Versailles, sans la profondeur et le dénivelé entre le château et le Grand Canal, l'éclat du soleil couchant ne pouvait pas faire du château la demeure d'Apollon.

L'âge de la sensibilité et le jardin rocaille

L'apparition du jardin rocaille au début du XVIII^e siècle est lié à l'évolution vers les sciences du vivant ainsi qu'en témoignent les recherches de Linné, Buffon, ou sur la physico-théologie en Angleterre. Les jeux d'optique sont délaissés. On recherche la couleur, la lumière, la circulation de l'air. Le terrain importe moins ; il redevient plat : les perspectives sont coupées. Dans les grands jardins comme Le Touvet le paysage est présent mais la perspective axiale ne l'intègre plus.

En 1709, Dézallier d'Argenville écrit :

« Je ne trouve rien de plus divertissant ni de plus agréable dans un jardin qu'une belle vue et l'aspect d'un beau pays. Le plaisir de découvrir du bout d'un allée ou de dessus une terrasse à quatre ou cinq lieues à la ronde un grand nombre de villages, de bois, de rivières, de coteaux, de prairies et mille autres diversités qui font les beaux paysages, surpasse tout ce que j'en pourrai dire ici ; ce sont de ces choses qu'il faut voir pour juger de leur beauté. »⁶

distance des lieux, Paris, Mémoires de l'Académie royale des sciences, 1666.

⁴. Jacques Boyceau de la Baraudière, *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art, divisé en trois livres. Ensemble divers desseins de parterres, pelouses, bosquets et autres ornements servant à l'embellissement des jardins*, Paris, Michel Vanlochem, 1638.

⁵. Sur les effets d'optique voir les travaux de Franklin Hamilton Hazlehurst (*Des jardins d'illusion : le génie d'André Le Nôtre*, Paris, Somogy, 2005) et de Georges Farhat (« Pratiques perspectives et histoire de l'art des jardins. L'exemple du Grand Canal de Sceaux », *Revue de l'Art*, n°129, 2000, p. 28-40 ; *André Le Nôtre. Fragments d'un paysage culturel*, Sceaux, 2006).

⁶. Antoine-Joseph Dézallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art*, Paris, Mariette, 1709, p. 13.

Le Jardin paysager

Parallèlement se développe le jardin paysager, d'abord en Angleterre qui a l'initiative en matière de recherche scientifique. La Société royale de Londres promeut de nouveaux modèles de recherche fondés sur l'observation chronologique et bannit la méthode des géomètres.

Le terrain reprend toute sa place mais la perspective axiale devient panoramique. Le terrain devient territoire. Le terrain se veut souvent mollement ondulé ce qui favorise les jeux d'ombre. Le jardin se voit de plusieurs hauteurs, ce qui donne au terrain une importance capitale.

De même à Méréville, le plan circulaire multiplie les impressions en variant les hauteurs et en faisant descendre le visiteur dans « les entrailles de la terre », sous le terrain dans des grottes et galeries souterraines. On voit ce type de morphologie au siècle suivant. La géologie est en plein essor et marque la géographie qui marque le développement du jardin paysager au XIX^e siècle. Les Buttes-Chaumont sont un curieux mélange de Savoie et de Normandie pris sur les modèles des falaises d'Étretat.

En favorisant l'illusion d'un paysage naturel, ce type de jardin prête le plan à la critique d'Henri et Achille Duchêne. Ils dénoncent son peu de rigueur formelle – H. Duchêne parle de style « mou » – et ressentent comme des contradictions le fait de faire d'un jardin « un morceau de nature » dans un pays donné tout en y intégrant des végétaux venus d'ailleurs. Henri Duchêne ironise sur les « Petites Suisses » reconstituées en France. Les Duchêne reviennent à un jardin maîtrisé par la géométrie mais ouvert sur le paysage. Ils déploient une maîtrise complète des trois styles réguliers.

XX^e et XXI^e siècles

Parallèlement se déroulent des recherches inspirées par le cubisme et l'abandon de la perspective linéaire.

Georges Braque dans les Cahiers d'Art en 1914 écrit : « la perspective traditionnelle ne me satisfait pas. Mécanisée comme elle est, cette perspective ne donne jamais la pleine possession des choses [...] en faisant croire que l'homme n'a qu'un seul oeil. Quand on en arriva à penser ainsi tout changea ». Les frères André et Paul Véra créent de grands à-plats aux formes géométriques.

Les recherches récentes vont dans le même sens : abandon de la perspective linéaire identifiée avec le mécanisme des XVI^e et XVII^e siècles et représentation par le terrain de la physique ondulatoire et des phénomènes aléatoires comme le met en place Charles Jencks dans son *Garden of Cosmic Speculation* en Écosse.

La morphologie des jardins n'est jamais coupée de la vie intellectuelle d'une époque et de ses avancées dans le domaine des sciences. Il est vrai que cet aspect de l'histoire des jardins fait relativement peu appel à la botanique, sujet de recherche en soi dont il a été parlé ici l'an dernier. Ceci prouve la complexité de l'art des jardins, art si complexe qu'il offre des perspectives inépuisables.

En quoi l'archéologie renouvelle-t-elle l'étude des jardins

Frédérique Boura, archéologue, conservatrice en chef du patrimoine, chef du service régional de l'inventaire du patrimoine culturel d'Alsace

Jardins et patrimoine

En France, les jardins ont été délaissés pendant près de quarante ans, à partir de la fin des années 1930, et il a fallu ensuite attendre les années 1970 pour assister à un regain d'intérêt pour l'art des jardins. Parallèlement à la reprise des travaux d'historiens de l'art, va se faire sentir un mouvement d'intérêt pour les jardins et le jardinage, avec pour corollaire le développement d'un fort mouvement associatif dont le centre d'intérêt se situe à l'interface du naturel et du culturel ⁷.

Les années 1980 seront celles de la « patrimonialisation » des jardins. Un pré-inventaire des parcs et jardins d'intérêt historique, botanique et paysager est mis en œuvre par le ministre de l'Équipement. Le transfert de compétence administrative du domaine des jardins vers le ministère de la Culture, le succès grandissant de la campagne « visitez un jardin » orchestrée par le même ministère, le « plan patrimoine » de 1986, qui retient les jardins historiques comme domaine prioritaire ainsi que la loi-programme sur les monuments historiques qui affecte 150 MF à la restauration des grands domaines de l'État, vont dans ce sens. Une politique volontaire de protection des jardins est affirmée, on crée une « mission jardin » à la direction du patrimoine et – cerise sur le gâteau – une section spéciale à la commission supérieure des monuments historiques (1994). Les parcs et jardins historiques entrent désormais pleinement dans le domaine du Patrimoine, les modalités de leur restauration aussi. Souhaitons que la disparition d'une partie de ce dispositif, la section parcs et jardins de la commission nationale des monuments historiques, ne sonne pas le glas de cette période faste.

Émergence d'une archéologie des jardins

Très souvent conduite dans le contexte d'un projet de restauration, elle reste cantonnée dans le cadre d'une « archéologie de service » et de l'archéologie préventive.

Le développement de l'archéologie des jardins s'inscrit à la fois dans l'évolution de la discipline archéologique dont le champ s'est étendu vers les périodes récentes, et dans le mouvement d'ouverture vers les disciplines environnementalistes. On constate que l'émergence de cette pratique est parallèle à celle de l'archéologie du bâti, dont elle partage un certain nombre de caractéristiques, notamment parce qu'elle a pour objet un patrimoine plutôt récent qui n'entraîne pas dans le champ traditionnel de l'archéologie, mais aussi parce qu'elle est souvent liée à une démarche de restauration. En cela, elle est symptomatique d'une approche novatrice et plus globale du monument et d'un décloisonnement entre l'histoire de l'art et de l'architecture et l'archéologie. Le domaine d'application obligé de la restauration des monuments historiques constitue par là même un laboratoire, parfois douloureux, où l'archéologue et l'architecte doivent se reconnaître et nourrir mutuellement leur réflexion.

⁷. Le texte suivant est la synthèse d'une intervention à visée didactique, basée sur la présentation en images d'exemples de fouilles de jardin. Pour retrouver l'illustration et le développement complet des problématiques, on pourra se reporter au dossier sur l'archéologie des jardins (Frédérique Boura, « Où en est l'archéologie des jardins ? », *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 1^o et 2^o trimestres 2001, n^o 83/84, Paris, Maison des sciences de l'Homme, p. 5 à 63).

Enfin, cette archéologie des trous de plantations, des restes végétaux, des drains, et des apports de matière organique s'inscrit dans une démarche environnementaliste – c'est l'archéologie de la préhistoire appliquée à l'histoire de l'art. C'est aussi une approche globalisante d'étude des résiliences et des interactions, mais aussi morpho dynamique comme l'est l'archéologie des paysages. Elle est donc au carrefour des courants actuels qui parcourent la discipline.

Les fondements techniques et méthodologiques

L'archéologie des jardins repose sur quelques principes simples, présentés ici à titre de rappel, à l'usage des auditeurs peu familiers de l'archéologie.

- Un trou ne disparaît jamais....!

Lorsqu'on creuse un trou depuis la surface du sol pour planter un arbre, on traverse la couche humique de surface, mais aussi les couches plus profondes. Ce trou de plantation sera comblé ensuite par un mélange des différents sédiments traversés, auxquels auront pu être ajoutés d'autres sédiments et amendements. Cette terre de remplissage n'aura plus jamais la même structure ni la même composition que les couches de terrain qui l'encaissent, l'empreinte en restera toujours, si un creusement ultérieur ne vient pas les perturber une nouvelle fois. Ainsi, la trace d'une tranchée de plantation ou de drainage restera-t-elle toujours perceptible lors de la fouille archéologique.

- Erosion, transfert, dépôt....

Cette loi générale qui régit la dynamique des sédiments conduit à l'érosion des parties hautes et des pentes, au transfert des sédiments le long des pentes et un dépôt dans les parties basses, provoquant ainsi, par l'accumulation dans les parties basses le scellement et l'enfouissement de sédiments qui étaient auparavant à la surface. Il suffit d'une déclivité faible pour que le phénomène se déclenche. L'impact des gouttes d'eau entraîne une séparation des éléments fins (argiles limons) des éléments grossiers (sables, graviers, blocs). Les éléments fins s'écoulent avec l'eau vers le bas de la pente. L'étude de la stratigraphie d'un fond de vallon, par exemple, permettra de mettre en évidence des vestiges anciens recouverts par des sédiments en position secondaire.

- Le sol enregistre les événements et le temps qui passe

La stratigraphie montre l'empilement des couches qui se sont développées et accumulées au cours du temps, du fait des phénomènes décrits plus haut. Ainsi, les bouleversements successifs, liés à des creusements, des remblais successifs ou des phénomènes de pédogenèse du niveau de surface sont-ils perceptibles dans leur spécificité sédimentaire (mélange de couches traversées, apport de fumures ou de matériaux drainants...) et dans leur succession chronologique : telle tranchée de plantation viendra recouper un aménagement plus ancien, et sera perturbée elle-même par l'installation postérieure d'un réseau de drainage ou d'un aménagement végétal. C'est l'étude de ces phénomènes et de leur répartition qui permet d'établir le plan et la chronologie des événements qui ont pu affecter un terrain.

Les fondateurs

L'archéologie des jardins est née dans les années 1920 en Campanie, à l'occasion des fouilles des grands ensembles romains enfouis par l'éruption du Vésuve.

Les premières fouilles s'inscrivent dans des projets de restauration de structures architecturales, et ce sont les conditions exceptionnelles d'enfouissement et de conservation des vestiges liées au dépôt rapide d'épaisses couches de cendres volcaniques qui ont permis de conserver la trace de matériaux végétaux : souches d'arbres, traces de plantations, graines et branches carbonisées, qui ont aidé à la perception de l'organisation des espaces ouverts en

périphérie des architectures. Ainsi, dans les années 1960, Wilhelmina Jashemski met-elle en évidence, par le décapage en aire ouverte des jardins des grandes villas d'Herculanum, Pompéi ou Oplontis, l'organisation végétale détaillée des jardins conçus dans la continuité directe de l'architecture. Cette démonstration ouvre la voie à la recherche des traces de jardins, même quand les conditions de conservation ne sont pas aussi propices.

Les travaux anglo-saxons

Dans les années 1980, les travaux des anglo-saxons de David Jacques, Naomi F. Miller et Kathryn L. Gleason vont poser les principes d'une problématique spécifique de l'étude des vestiges de jardins qui s'articule en trois niveaux d'étude :

- La surface du sol par le biais d'une lecture fine du terrain et de prospection pédestre au sol, (repérage et étude de la répartition de tessons de céramique, de sédiments exogènes) ;
- L'organisation ancienne du jardin par le décapage des couches superficielles du sol (tracé des allées, forme des parterres, trous de plantation) ;
- La recherche des substructions : murs, terrasses, réseaux hydrauliques, trous de poteaux... dans les couches profondes du jardin.

Ces techniques sont assez peu utilisées en raison de leur impact fort sur les jardins encore en usage ou en état (terrassements importants susceptibles de bouleverser les réseaux de drainage). On leur privilégie souvent des techniques dites « non destructrices » utilisant surtout les prospections⁸ et les études historiques, mais qui ne sont pas à même de résoudre toutes les interrogations.

Cette approche, nécessairement pluridisciplinaire donne une large place à l'archéologie environnementale, par le biais de :

- La dendrochronologie ;
- L'anthracologie ;
- La palynologie ;
- La carpologie ;
- La malacologie ;
- La pédologie ;
- La micromorphologie.

L'hypothèse fondamentale de ce que l'on pourrait appeler l'école anglaise, ce qui fonde sa démarche, est que les structures, maçonneries ou terrassées, ne sont pas les seuls témoins archéologiques conservés des jardins anciens. « L'idée selon laquelle le jardin serait un des produits les plus fragiles de l'activité humaine ne prend pas en compte la capacité de survie de la végétation dans certaines conditions ».

L'étude du jardin de Hampton Court est particulièrement représentative de cette démarche : Ce domaine royal est largement documenté : archives plans, représentations figurées et documents écrits. Au XIX^e siècle, le grand parterre de broderie a été entièrement réaménagé en parc paysager. Dans les années 1980, sa restitution à l'identique a été entreprise, basée sur une étude la plus large possible : fouilles archéologiques d'envergure, mais aussi étude paléobotanique poussée, complétée par le dépouillement des registres de comptes du domaine où étaient consignés les travaux et les commandes de végétaux. Un travail de sélection botanique a permis de proposer des cultivars aux caractéristiques proches de celles des plants anciens, et une restitution de la décoration florale la plus fidèle possible.

⁸. Michel Dabas et Christian David, « La prospection géophysique dans la problématique des parcs et jardins », *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 1^o et 2^o trimestres 2001, n^o 83/84, Paris, Maison des sciences de l'Homme, p.46 à 48.

En France, les recherches pionnières d'Anne Allimant

Dans les années 1990, Anne Allimant, archéologue, a été chargée de la fouille de près de dix jardins, le plus souvent dans le cadre d'études préalables à leur restauration. Elle a particulièrement mis l'accent sur l'insertion des réseaux de conduite et de drainage des eaux dans le système hydrogéologique général des sites d'implantation, démontrant le savoir-faire et la maîtrise de l'hydrogéologie du lieu⁹ d'installation. Cette démonstration s'est montrée pertinente pour les jardins de la Renaissance de la Bâtie d'Urfé à Saint-Étienne-le-Mollard (Loire) du château de Vallery (Yonne) et du parc du XVIII^e de Méréville dans l'Essonne : « Pensés et conçus techniquement en fonction du milieu qu'ils occupent, ces lieux ont été adaptés à leurs sites d'accueil (cône de déjection, vallon, marécage...) ».

Ses travaux, privilégiant les larges transects à la pelle mécanique ont mis en évidence l'importance des travaux préalables de décapage, parfois sur plusieurs hectares, du substrat argileux pour profiler la pente des sites d'accueil de façon à assurer un drainage et une alimentation régulée en eau : les couches profondes des jardins, ainsi que la nécessaire approche globale du jardin dans son environnement géomorphologique et hydro-géologique s'est-elle imposée : le jardin constitue un fragment d'un paysage et d'un système plus large.

La conséquence de ce constat est qu'il est impossible de considérer la restauration d'un jardin sans aborder la question de la maîtrise des systèmes hydrauliques et hydrogéologiques (niveau de la nappe phréatique par exemple), parfois à plusieurs kilomètres de distance.

En conclusion, on pourrait résumer ainsi les apports de l'archéologie à l'étude des jardins :

- Le jardin est un palimpseste, qui enregistre le passage du temps ;
- Le jardin est une partie d'un système complexe : lit majeur (Méréville), bassin versant (Vallery) ;
- L'archéologie met en évidence les processus non-visibles de la construction du jardin ;
- L'archéologie permet de mettre au jour les savoir-faire techniques innovants, la connaissance et la maîtrise des écosystèmes locaux par les créateurs des jardins.

⁹. *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 1^o et 2^o trimestres 2001, n^o 83/84, Paris, Maison des sciences de l'Homme, p.5-63.

L'archéologie appliquée à l'étude et la restauration d'un jardin : l'exemple de Méréville

Dominique Larpin, architecte en chef des monuments historiques

Travailler à la conservation d'un jardin comme celui de Méréville nécessite la mobilisation de spécialistes dans bien des disciplines qui apportent leur concours au paysagiste et à l'architecte. La pertinence du parti de conservation dépend donc d'une équipe et à Méréville d'un Conseil Scientifique mis en place par le Département de l'Essonne, propriétaire du Domaine depuis fin 2000.

Le jardin pittoresque de Méréville

Le site du Domaine de Méréville occupe la Vallée de la Juine qui prend sa source au sud de Méréville et rejoint en aval l'Essonne. Le Village et le Château de Méréville sont implantés sur un promontoire rocheux dominant jadis des marécages encadrés par les rebords du plateau de la Beauce.

En 1190, le fief de Méréville est tenu par la famille de Nemours. De 1698 à 1731, Jean Delpech, Seigneur de Méréville, conseiller du Roi et receveur général des finances, y entreprend de nombreux travaux, visant à faire de cette forteresse une demeure agréable et au goût du jour. Le château, que le Marquis de Laborde achète en 1784, malgré les travaux lancés par Jean Delpech, est encore fortifié de quatre tours et d'épaisses murailles ; il est accompagné d'un jardin symétrique bordé par la Juine. Le plan d'Intendance dressé par Lejeune en 1781 en donne une idée assez précise.

Deux grands artistes vont se succéder à Méréville : l'architecte François-Joseph Bélanger et le peintre Hubert Robert. Néanmoins, Jean-Joseph de Laborde apparaît, à travers les correspondances comme le grand ordonnateur des jardins. Et ces jardins sont d'un genre nouveau, ils emboîtent le pas à ceux mis en œuvre depuis peu en France, comme à Ermenonville ou Saint-Leu. Aux jardins symétriques succèdent donc les jardins pittoresques inspirés de la nature.

Les théoriciens expriment dans leurs traités, l'art et la manière de concevoir un jardin pittoresque dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Et Méréville illustrera parfaitement le genre et demeure aujourd'hui la référence française. Le choix du site de Méréville par Jean-Joseph de Laborde n'est pas anodin car il contient tous les éléments avec lesquels se compose un jardin pittoresque : la Juine fournit une eau en abondance, les rebords du plateau beauceron présentent des escarpements rocheux et offrent de la pierre ; la végétation indigène forme un fond dense et l'ancien bassin de la Juine ainsi que les amphithéâtres qui l'entourent, des microclimats où l'ombre et la lumière alternent au fil des heures de la journée.

À la mort de Jean-Joseph de Laborde, Méréville est déclaré Bien national. Revenant à sa veuve entre 1796 et 1819, il sera pour la suite détenu par bien des propriétaires successifs, tantôt attentifs et sensibles à la conservation et à l'embellissement du domaine, tantôt déterminés à en tirer le plus grand profit en dépeçant les architectures ou en coupant les arbres du parc.

La reprise en main

Dès l'acquisition du Domaine de Méréville par le Département de l'Essonne, il importait d'acquérir la connaissance des lieux, de leur histoire et de leur évolution utilisant notamment la

compilation documentaire et les divers résultats d'investigations obtenues quelques années plus tôt par la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France. Mais il convenait d'approfondir bien des aspects et de faire une lecture critique des textes anciens et de l'iconographie en les confrontant également à l'état des lieux. L'acquisition de la connaissance ne s'effectue jamais « selon une ligne droite » et connaît maints écueils et maints rebondissements ; peu à peu, un parti de conservation se dégage qui permet de déterminer les limites raisonnables de la connaissance à acquérir.

Le département a aussitôt lancé avec bon sens une 1^{ère} campagne de travaux d'urgence pour 2002-2003 portant sur la végétation et les architectures. Puis une 2^{ème} campagne de travaux suivit en 2007-2008 avec des travaux de sécurisation pour l'accueil des visiteurs, de défrichage d'un secteur du parc, de réhabilitation de la Maison du gardien et de la Vacherie, d'assainissement d'un vallon et de passage de réseaux. À l'occasion de cette campagne, la mise au jour, comme prévu, de l'ancienne muraille du bourg de Méréville a conduit à lancer aussitôt, à chaud, une reconnaissance géophysique débouchant sur une interprétation des anomalies électriques ¹⁰.

Avec Nicole Gouric, chargée de l'analyse du contenu des textes d'archives, une démarche a été mise au point avec Philippe Raguin, le paysagiste :

- reconnaissance géophysique avec Terra Nova ;
- sondages de reconnaissance avec l'INRAP sous la direction du Service régional d'archéologie ;
- accompagnement des travaux de terrassement.

Cette démarche a été menée sur le secteur de la Ferme suisse permettant la mise au jour d'anciens murs, d'anciens bassins et de divers ouvrages remontant à l'occupation des lieux avant l'arrivée de Jean-Joseph de Laborde. Parallèlement, le dégagement d'anciens chemins du jardin pittoresque de la fin du XVIII^e et repérés à partir du cadastre de 1831, était effectué sans la moindre difficulté. La façon de faire fut ainsi expérimentée ; désormais elle est inscrite dans l'opérationnel à venir.

L'archéologie

Jean-Joseph de Laborde, commanditaire de ce jardin pittoresque, manifesta constamment durant la création un souci d'économie, souci qui le contraignit d'ailleurs rapidement à se séparer de Bélanger. Quittant le jardin symétrique de la Ferté-Vidâme, Laborde ne pouvait pourtant ne pas avoir en tête en projetant son jardin pittoresque, la remarque du duc d'Harcourt, auteur de la *Théorie des Jardins* en 1775 : « Si l'on est forcé de corriger un terrain défiguré par le goût dépravé des lignes droites, il ne faut faire nulle grâce aux moindres vestiges de la géométrie ».

Voici quelques années, comme mentionné plus haut, la Conservation régionale des monuments historiques avait souhaité rassembler un maximum d'informations sur le domaine, craignant pour son avenir. Dans ce cadre, une campagne d'investigations s'était déroulée à coups de sondages permettant une reconnaissance par Anne Allimant abordant le remodelage du site, sitôt le domaine acquis par Laborde et imaginé par Bélanger. Sont ainsi apparus des terrassements à la brouette, des captages de sources, des voies en partie disparues depuis, le traitement des sols pour la plantation. Cette campagne menée parallèlement à des relevés, à une expertise phytosanitaire, à de l'ethnobotanique, à de la pédologie, etc... a permis de s'assurer surtout de la richesse des informations conservées sur le site, de persuader de la nécessité d'une démarche attentive pour acquérir la connaissance la plus complète possible.

À la suite du déroulement du chantier tout récent de sécurisation, le Département de l'Essonne a souhaité disposer d'un schéma directeur visant divers objectifs :

- émission d'un premier parti de reprise en main du domaine avec phasage optimum ;

¹⁰. Christian David, « Trois exemples de prospections géophysiques par la méthode électrique appliquée à l'archéologie des jardins », *Polia*, n°8, automne 2007, p. 73 à 96.

- sensibilisation à la gestion des abords ;
- sensibilisation à l'archéologie du parc ;
- ...

Au-delà des permanences constatées, un plan de sensibilité archéologique a été dressé qui indique en superposition les dispositions d'avant Laborde. Il serait utile de le compléter des repentirs du temps de la création du jardin pittoresque et des modifications apportées au XIX^e siècle connues par les textes et les cartes postales ou photos aériennes. Ce plan a aussi pour objectif, suite à l'expérience vécue durant les deux premières campagnes de travaux, de baliser le site, ne serait-ce que pour empêcher le passage d'engins de chantier manœuvrés par des entreprises souvent très adroites mais rarement sensibilisées à la fragilité d'un tel site.

En forme de conclusion

Le Grand parc de 60 hectares, ne peut faire l'objet d'une prospection archéologique dans son ensemble, comme un petit jardin de ville, non plus comme un jardin symétrique. Les détails de la conception-exécution de Bélanger puis d'Hubert Robert sont partout présents, de même que les vestiges des jardins antérieurs. Devant la complexité du terrain, de ce qu'il enferme, quelques dispositions ont été prises ou seront proposées aux acteurs de la reprise en main. Diverses orientations donc :

1. réserver des jachères patrimoniales sur des parties du parc où il ne semble pas utile d'entraîner le visiteur pour le moment. Les générations futures apprécieront à leur façon la méthode d'intervention et les conditions de l'aménagement de ces jachères à vocation également naturelle ;
2. réduire au strict minimum dans un souci d'économie autant que de préservation, les investigations destructrices nécessaires à l'opérationnel (reprise en sous-œuvre, réseaux à enterrer,...), à la rigueur et si une demande collégiale est exprimée nécessaire à la documentation du lieu ; une politique raisonnable d'investigations et de suivi est attendue partagée par tous.

Terrasser, bouleverser, laisser en place ?

François Roumet, urbaniste, paysagiste DPLG et enseignant à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles

Cette réflexion tire des leçons de plusieurs expériences dans l'ouest et le centre de la France. Les aménagements n'avaient pas comme but de créer des conditions propices à l'agriculture : ils concernaient des parcs et des espaces publics. La généralisation des principes d'actions mis en évidence en dehors de leur domaine de pertinence demanderait quelques précautions.

Les machines de terrassement à la disposition du projet d'aménagement remplissent des fonctions « basiques » : creuser, déblayer, remblayer, niveler, modeler, niveler. Elles peuvent être puissantes à cause des volumes à mettre en jeu et précises à la fois. Leur domaine d'activité va être synthétisé en 3 groupes.

Trois types de travaux vont être ainsi décrits, regroupés par ordre croissant de « traumatisme » :

- Laisser en place ;
- Bouleverser ;
- Terrasser.

Fil conducteur des terrassements, l'air du temps

Le même mot désigne à la fois les conditions météorologiques lors des travaux et leur évolution chronologique. Cette ambiguïté de vocabulaire révèle aussi deux facteurs difficiles à maîtriser.

- Le temps de terrassements

En dehors des qualités agronomiques, une donnée est essentielle pour le travail du sol : sa teneur en eau.

Si un sol contient une part importante d'argile, il retient bien l'eau. Il est donc plus long à perdre cette eau, donc à se ressuyer.

Si un sol est plus riche en éléments grossiers : sables, gravier..., il mettra moins de temps à sécher. En règle générale pour bien travailler un sol, celui-ci doit être ressuyé : avoir perdu son eau excédentaire rester friable dans la main. En gros, cela correspond à une attente de 48 heures après la pluie.

Trop mouillé, il nécessite l'usage de machines lourdes qui le tassent et donc qui lui font perdre ses qualités physiques comme sa perméabilité à l'air. Il devient compact. Les plantes peinent à s'installer et il faut des années, voire des dizaines d'années, pour revenir à un état satisfaisant, à moins de recourir à un décompactage, donc à l'usage de nouvelles machines, etc...

La connaissance de cette capacité à retenir l'eau est donc à mettre directement en relation avec le choix du moment des travaux. Les terrassements sont à réaliser par temps sec.

Quitte à suspendre le chantier si la pluie arrive. Quitte à protéger le terrassement en cours.

Une époque est particulièrement favorable pour les travaux de terrassement : la fin de l'été, en particulier dans les sols argileux. Au contraire, la fin de l'hiver est la plus périlleuse a priori ; les sols sont froids, souvent gorgés d'eau et aucune végétation n'a permis l'évaporation de cette eau.

- Et le temps qui passe

Cet air qui apporte ou enlève l'eau du sol amène aussi sur un terrassement neuf **une vie** : des graines, des animaux minuscules, des particules organiques ou minérales, puis des feuilles, des graines, des brindilles, des déjections..., premiers éléments nécessaires au développement d'une vie qui vont se déposer très rapidement et « polluer » le terrassement neuf, la terre mise à nu. Plus le temps passe, plus cette vie se développe par elle-même et recommence une évolution qui ne pouvait avoir lieu auparavant parce que le terrain était enfoui, à l'abri de l'air et de la lumière. À la limite, semer et planter ne sert à rien, sinon à accélérer le cours du temps.

Par ailleurs, les aménagements arrivent souvent à la suite d'autres travaux, plus ou moins récents qui déjà créent des formes, avec des apports minéraux, pour installer des usages. En cela, le sol et le sous-sol sont de véritables « mémoires » d'occupation des lieux. Reconnaître ces mouvements et « rebondir » à la suite est une attitude plus pertinente de tenter de tout raser pour un hypothétique retour à la case départ.

Laisser en place : installer une voie de circulation légère pour piétons et cyclistes

Les travaux de creusement et d'évacuation sont minimisés, l'aménagement est mis en place sur le sol existant.

À Bagneux (Hauts-de-Seine), le secours catholique reprend un « château » du XIX^e siècle ou début XX^e siècle pour y installer une clinique accueillant des adultes autistes. La propriété en friche et abîmée est à réaménager. Un groupe de paysagistes : F. Vade pied, M. Gontier, M. Vatinel, redessine le jardin avec une nouvelle allée. Celle-ci est une longue piste sinueuse destinée à l'usage des personnes accueillies qui se déplacent parfois avec difficulté. L'allée permet de parcourir l'ensemble du parc sans se perdre sur une surface très roulante, praticable en toute saison. Le choix a été fait de réaliser la surface en enrobé, notamment pour des raisons budgétaires.

La nouvelle allée n'était pas prévue dans les plans initiaux, lors de la construction de la maison : elle n'a pas un rôle structurant d'organisation de l'espace. En décrivant pareilles boucles, elle traverse les milieux : la prairie, l'allée plantée, le verger... Elle a un rôle de découverte.

Le choix technique a été de poser cette allée, en sur-impression, de ne pas faire comme si elle existait au préalable.

Cette allée et son enrobé n'ont pas été cachés. Elle disparaît ou réapparaît selon le point de vue. En tous cas, elle existe en temps que grand ruban noir au pied du château.

Côté réalisation, les terrassements préalables ont été limités au maximum : 0,25 m. La terre excédentaire (terre végétale) est mise en remblai sur place à proximité immédiate. Face au château, elle crée ainsi un petit relief suffisant pour cacher la piste. De la demeure, l'illusion est celle de promeneurs qui déambulent sur l'herbe. Cette petite butte s'efface soudain, la piste apparaît avant de se fondre à nouveau.

La fondation de l'allée est optimisée.

Le faible décapage autorise à passer au pied des arbres sans déchausser les racines.

La mise en place d'un empierrement agit de même. Le sol existant est très peu tassé. L'allée peut serpenter.

À base de béton concassé, un déchet urbain recyclé, la fondation a tendance à se colmater et devenir très cohérente. Faible épaisseur, faible apport : les engins sont légers et mobiles, le sol est respecté.

Le décapage préalable, la mise en place de la fondation ont lieu en début d'automne. La grave mise en place est fortement compactée pour se fermer avant la pluie. L'enrobé ne sera posé qu'après les averses qui ont bloqué le chantier une semaine. La conception a inclus l'organisation

du chantier avec le circuit des engins qui ne devaient pas circuler en tous sens dans le parc mais seulement emprunter le tracé de la future allée.

Les limites de cette pratique

Ce type de pratique est possible avec une voirie légère, nécessitant la mise en œuvre de faibles épaisseurs.

Cependant, d'autres situations permettent d'appliquer ces principes d'absence de décapage et de travail en place.

La transformation d'une ancienne voie ferrée dans le Ponthieu Marquenterre en piste cyclable et équestre, mais pouvant supporter la circulation des voitures et de tracteur agricoles, a été possible sans évacuer les couches de 30 à 40 cm de ballast existant. Le sol en place est décompacté : ses pierres sont mélangées avec un gros malaxeur pour former une assise perméable mais cohérente. La piste cyclable est alors tassée puis enduite d'une fine couche de sable et enfin nivelée. La piste équestre est semée et roulée.

Au final, deux circulations sont côté à côté avec des natures et des fréquentations différentes.

Creuser, évacuer et remettre en place pour planter

Une grande constante dans les travaux d'aménagement consiste à évacuer le sol en place, ramener de la « terre végétale » pour planter. Est-ce raisonnable ?

Planter en ville est souvent difficile. Les réseaux souterrains, les voies de circulation laissent peu d'espaces libres ; les stationnements encore moins.

La replantation des alignements de marronniers des avenues centrales de Luisant (Eure-et-loir) devait avoir lieu, selon les souhaits du maire, dans des buses en béton pour limiter les apports de terre et garder un maximum de places de stationnement.

Le parti pris du projet a été exactement l'inverse en choisissant de terrasser au maximum, en continu sur deux fois 2 km de long en pleine ville.

Les arbres sont installés dans un sol, mélange de terre et de pierre, suffisamment cohérent pour être recouvert d'enrobé mais perméable pour accueillir les racines y compris sous les stationnements.

Plusieurs sondages préalables confirment l'hypothèse d'un sol assez riche sous le trottoir, correspondant à l'ancienne terre à blé. Un amendement en matière organique : compost urbain est chargé de lui redonner toute sa fertilité et sa dynamique.

Les pierres sont issues de démolition : béton concassé, venues d'une plate-forme riveraine.

Le chantier, contrairement aux apparences, ne bloque pas l'ensemble des avenues et peut être arrêté rapidement en fin de semaine ou en cas d'intempérie. L'ensemble du terrain n'a pas été terrassé en une seule fois, mais progressivement : les engins se suivent. Une pelle creuse, charge dans un camion qui décharge le déblai à proximité. Une seconde pelle effectue le mélange terre-pierre-matière organique et recharge le camion. La benne de sol est alors immédiatement vidée sur place.

Au total, il y a bien exportation mais restitution immédiate du sol. S'il n'y pas d'apport de terre végétale, il y a en revanche une évacuation des couches d'enrobé et vieilles sous-couches d'empierrement, parfois de terre. Et tous ces matériaux ont été réutilisés en fondation de chemin pour les plus pierreux ou pour constituer un merlon anti-bruit en entrée de ville.

Les arbres ont été choisis pour s'adapter à ce sol pierreux par nature et sec : ce sont des sophoras, plantés en relative petite taille (18/20) pour une ville. Le chantier s'est déroulé en 2004, depuis, les arbres vont bien.

Les limites de cette pratique proviennent du regard des voisins, du maire et plus encore des services techniques : faire pousser dans un sol pauvre, enrichi avec des déchets, pose question, gêne parfois.

Creuser et évacuer. Faire des trous pour l'eau

Dans la commande passée, il est nécessaire de creuser sans remettre en place.

C'est le cas en particulier pour le creusement des ouvrages nécessaires au recueil de l'eau : fossés, mares, étangs ou bassin d'agrément.

Épiais, village beauceron, avait une mare obstruée et devenue inutile. Cependant le hameau ne pouvait s'agrandir que s'il constituait une réserve pour les pompiers. Plutôt que remblayer la mare comme prévu initialement, et installer au-dessus un bassin artificiel purement technique, le choix a été fait de recreuser et étanchéifier la mare en aménageant tout autour un espace public, avec accès pompier.

Le chantier de creusement a été réalisé en septembre-octobre 2007. Les déblais très liquides ont été régalez à plat sur la prairie voisine. Ils ont été repris avec des engins agricoles puis semés. En moins d'un an, complètement enherbés, ils avaient disparu du paysage.

La mare a été sur-creusée par rapport aux objectifs de volumes nécessaires aux pompiers. L'étanchéité a été posée et recouverte par une partie des déblais ; elle a disparu, plus personne n'y pense aujourd'hui.

Les nouvelles rives laissaient apparaître la roche nue. Trop pentues, elles n'ont pas été enduites de terre venue d'ailleurs. Cette opération aurait nécessité la mise en place d'ouvrage de tenue de sol coûteux. Les rives ont été semées à la fin d'octobre par projection et se sont rapidement recouvertes d'herbe. Un an et demi après, les cicatrices ont presque disparu. Plus rien ne sera visible à l'automne 2009.

Les limites de perception du « naturel »

Finalement la nouvelle mare s'intègre bien à son environnement naturel, pas si naturel que cela. Le lit de la rivière toute proche avait été recalibré dans les années 1950 et la prairie aimable d'aujourd'hui est installée sur ces déblais. Les terrassements successifs pour peu qu'ils soient mesurés et cohérents avec leur objectif de laisser couler ou retenir l'eau prennent vite l'allure de milieu naturel.

Conclusions

Les terrassements constituent un poste lourd dans un projet d'aménagement, à la mesure de la capacité des machines de chantier. Par ailleurs, évaluer des quantités de terre à mettre en mouvement est fastidieux. Bref, le poste est ennuyeux.

Il est donc nécessaire de ne pas le considérer comme un mal obligé mais de le faire entrer pleinement dans la conception du jardin, de l'espace public.

Les terrassiers : bureau d'études VRD et entreprises savent mesurer, apprécier un nivellement, des pentes. Ils sont une ressource et non de simples exécutants.

Enfin, une bonne règle de conduite consisterait à se demander : à chaque trou que je crée, qu'est-ce que je peux faire du déblai ? Le projet en serait bouleversé, sans doute plus original, plus économe et bien plus dans un esprit « durable ».

La richesse du sol en place, quel qu'il soit, est réelle. C'est une donnée de base, un principe. Les terrassements ne peuvent viser qu'à l'améliorer, pas à la remplacer, encore moins à la nier.

Jardins, parcs et institutions du sol sous l'Ancien Régime. Pour une approche historique de la notion de territoire

Georges Farhat, architecte, maître de conférences à l'École nationale supérieure d'Architecture de Versailles

Dans les milieux de l'architecture et des jardins, de l'urbanisme et du paysage, on use aujourd'hui de la notion de territoire d'une manière indifférenciée. On le fait, le plus souvent, pour désigner une portion de l'espace géographique : de grande échelle, plus ou moins urbanisée, éventuellement délimitée. Un tel usage reflète bien l'évolution d'un concept que les géographes ont redéfini dans ce sens globalisant¹¹. Mais celui-ci comporte, en outre, une détermination plus ancienne, restrictive et fondamentale, toujours valide : celle d'un espace géographique qualifié par un ensemble de règles administratives et une appartenance juridique¹². Or cette construction sociopolitique de l'espace qu'implique l'étendue territoriale d'une seigneurie ou d'une paroisse a tendance à s'effacer dans une vision rétrospective et simplificatrice de l'environnement des jardins et des parcs du XVII^e siècle. Dans une telle approche, ceux-ci semblent, en effet, flotter dans un espace physique abstrait, étranger aux institutions du sol qui pourtant en régissent l'organisation tant matérielle qu'immatérielle. Cet état de fait s'illustre parfaitement avec l'interprétation qu'un Leonardo Benevolo, historien de l'architecture et de l'urbanisme, donne en 1991 de la *Carte des Environs de Paris en 1740* (gravée par l'Abbé Delagrive), la réduisant à un réseau continu et homogène de grandes compositions axiales reliées entre elles par des avenues¹³. Sur des bases similaires, critiques et praticiens ont pu aisément voire dans le jardin français, et selon une formule fort séduisante, un laboratoire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. C'est ainsi que, parmi les auteurs les plus lus sur ce sujet, Thierry Mariage reconnaît dans les schémas directeurs ou le remembrement, le zoning, les Z.U.P., les P.O.S. autant de malheureux descendants des jardins de l'âge classique¹⁴. Ces jardins, d'une part soumis au « système de distribution issu de l'architecture » auraient, de l'autre, inspiré l'aménagement des forêts (voirie, parcellaire, gestion de l'espace). Certes, Mariage avait cherché à donner une « vision innovante du jardin géométrique français » en le resituant dans un contexte et des échelles qui dépassent les limites de sa clôture. Mais, dans le même temps, il contribuait à substituer, à une imagerie Grand Siècle des jardins, une imagerie post-Datar.

Je propose ici d'esquisser quelques pistes de réflexion pour reconsidérer la place des jardins et des parcs dans la construction territoriale et, par la même occasion, plaider pour une approche historique de la notion de territoire en matière d'aménagement de l'espace. Pour cela, je commencerai par rappeler, en-deçà d'une conception tardive de l'espace (formée à travers les procédures étatiques de l'équipement et de la planification), les catégories propres aux institutions du sol sous l'Ancien Régime. Ensuite, j'évoquerai l'économie seigneuriale et l'organisation domaniale que supposent ces institutions ainsi que leur importance pour les compositions paysagères. Enfin, j'illustrerai ces propos avec le cas particulier du domaine de Sceaux.

¹¹. J. Lévy et M. Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, 2003.

¹². P. George et F. Verger (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, 1^{ère} éd. 1970, 9^e éd. Paris, 2006.

¹³. Leonardo Benevolo, *La Cattura dell'infinito*, Rome, 1991.

¹⁴. Thierry Mariage, *L'Univers de Le Nostre : aux origines de l'aménagement du territoire*, CORDA, Paris, 1984/Bruxelles, Mardaga, 1990.

Institutions du sol sous l’Ancien Régime et territoires pluriels ¹⁵

À la base des institutions du sol sous l’Ancien Régime, on trouve avant tout les unités territoriales du fief et de la seigneurie. Celles-ci appartiennent à l’espace hétérogène d’une myriade de circonscriptions civiles (paroisse, commune), ecclésiastiques (paroisse, diocèse), militaires (gouvernements), fiscales (paroisse, généralité, grenier) ou juridiques (prévôté, baillage, parlement ; justices ecclésiastiques et seigneuriales) qui ne coïncident pas entre elles ¹⁶. Par ailleurs, douanes, unités de mesure, impôts, usages diffèrent dans cet espace, non seulement entre pays de droit écrit (midi et sud-ouest) et pays coutumiers (partie septentrionale) mais aussi d’une région à l’autre, entre pays d’États (provinces périphériques, de fiscalité autonome) et pays d’élection (centralisés et au centre). Au cœur de cet héritage féodal où se chevauchent divers types de territoires, l’organisation du territoire seigneurial, partagé en réserve et censives, concerne au premier chef les jardins, les parcs et les perspectives qui doivent trouver leur place dans les différents terroirs et se déployer sur des parcelles patiemment rassemblées. La présentation que l’on en donnera ici, bien que déjà difficile à suivre, demeure encore éloignée de la variété et de la complexité des situations réelles. Elle suffira toutefois à évoquer les implications lourdes des juridictions (enchevêtrement des mouvances) ou de la fiscalité (cens, champart, dîme) pour la réalisation d’une composition paysagère.

Rappelons d’abord, avec Pierre Goubert, que la « seigneurie est un ensemble de terres, soigneusement et anciennement délimitées, qui constitue la propriété éminente et la zone de juridiction d’un personnage individuel ou collectif nommé seigneur ¹⁷ ». Celui-ci peut être noble ou roturier, laïc ou religieux. La seigneurie diffère du fief en ce qu’elle est dotée de la « justice » (basse, moyenne ou haute) ¹⁸. Le territoire ainsi caractérisé est dit, selon les coutumes, « naturellement borné », c’est-à-dire délimité en l’absence même de bornes.

Ce territoire seigneurial est principalement partagé en deux types d’enclaves : 1. le domaine réservé (dit aussi domaine tout court) possédé en propre par le seigneur ; 2. les censives, d’usage privé, auxquelles s’ajoutent les forêts, communaux (prés, bois), terres vaines et vagues (friches, prairies) d’usages collectifs. Les différents usages de ces terres extérieures au domaine sont concédés par le seigneur qui conserve la supériorité sur le fonds.

- Le domaine consiste en jardins, prés, viviers, étangs, garennes, parcs, bois, fermes, terres labourables, plus ou moins bien regroupés autour du logis auquel sont adjoints, en outre, un tribunal, une chapelle et un corps de ferme (basse-cour, communs). Un ensemble d’édifices et d’infrastructures (fermes, colombier, ponts, gués, moulins, pressoir, fours, etc.) disséminés sur l’ensemble du territoire seigneurial complète ce domaine.
- Les censives (ou « tenures ») sont constituées des terres labourables, soumises à cens, redevance annuelle en espèces sur des terrains à valeur agricole. La valeur du cens est fixée de manière immuable. En théorie, les paysans censitaires qui « tiennent » les censives n’en ont pas la propriété foncière mais en conservent l’usufruit héréditaire, moyennant d’autres redevances. En pratique, ils sont souvent considérés comme des propriétaires.

La consignation de l’occupation physique et de la répartition du territoire seigneurial doit faire régulièrement l’objet de rappels et de réajustements, en particulier à l’occasion d’un rachat ou

¹⁵. Dans ce paragraphe et les suivants je m’appuie, entre autres, sur les ouvrages suivants : C. Loyseau, *Traité des seigneuries*, Paris, 1608 ; M. Marion, *Dictionnaire des institutions de la France XVII^e-XVIII^e s.*, Paris, 1923/1993 ; J. Ellul, *Histoire des institutions*, 4 / XVI^e-XVII^e siècle, Paris, 1956/1994 ; R. Mousnier, *Les Institutions de la France sous la monarchie absolue, 1598-1789*, Paris, 1974/2005 ; P. Goubert et D. Roche, *Les Français et l’Ancien Régime*, Paris, 1984 ; B. Barbiche, *Les Institutions de la monarchie française à l’époque moderne*, Paris, 2001 ; ainsi que M. Bloch, *Les Caractères originaux de l’histoire rurale française* (Oslo/Paris, 1931/1988) ; F. Braudel et E. Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, I et II, Paris, 1970.

¹⁶. *Atlas de la Révolution, Le Territoire (1). Réalités et représentations*, Paris, 1989.

¹⁷. P. Goubert, *L’Ancien Régime*, t. I, « La société », Paris, 1969, p. 81.

¹⁸. La basse et la moyenne justice ne traitent que des affaires relevant du droit civil. Les affaires criminelles relèvent du seigneur haut-justicier. Voir C. Loyseau, *op. cit.*, chap. XIII.

d'une succession, d'une prise de possession seigneuriale. Un cycle de trente ans s'impose à chaque tenure, au terme duquel intervient un règlement des situations litigieuses. Le seigneur dispose alors d'une alternative : « réaccenser » ou agglomérer au domaine. Toutes ces opérations permettent de réaffirmer la prééminence seigneuriale à travers les droits de fief. Parmi d'autres, les droits qui s'appliquent à la censive et à sa juridiction dominant en importance.

L'économie seigneuriale : exploiter et percevoir

La terre est au fondement de l'économie sociale de trois manières ¹⁹.

- 1) Elle constitue un moyen d'existence et une source de revenus contre un travail, pour les paysans : « laboureurs-proprétaires », fermiers exploitants ou métayers, vigneron-locataires, enfin journaliers et domestiques, répartis entre vallées et plateaux céréaliers ²⁰.
- 2) Elle forme une source de revenus d'un capital de rapport pour les marchands des villes et des campagnes qui investissent dans une agriculture bien plus dynamique qu'il n'y paraît ²¹.
- 3) Elle se présente, enfin, comme base d'un pouvoir et moyen de domination sociale avec la seigneurie, « complexe institutionnel, économique et fiscal » ²². L'enrichissement, la promotion sociale, la considération, la noblesse passent par la propriété foncière ²³.

L'économie seigneuriale est ainsi faite d'un équilibre savant entre, d'une part, les revenus fonciers et les réserves, de l'autre, les droits et le rang qui s'attachent à la terre dans une société d'ordres. Il faut organiser l'exercice de la justice et de la police auprès des censitaires. Il faut aussi gérer et administrer l'exploitation d'un territoire aux sols judicieusement affectés.

Dans la région parisienne, au milieu du XVII^e siècle, le rapport annuel des seigneuries atteint environ 3 à 3,5%, parfois 4%, de leur estimation. Et dans ce revenu, les profits de la réserve (domaine) pèsent en majorité. Surpassant ceux des censives, ils peuvent s'élever jusqu'à 80% des bénéfices ²⁴. Françoise Bayard, qui a consacré sa thèse aux financiers, est revenue récemment sur les caractéristiques de leur rapport à la terre à travers leurs stratégies socio-économiques : investissements, gestion de domaines, les leurs et ceux d'autrui dont ils sont les receveurs. De l'assise financière à l'assiette foncière, ces nouveaux seigneurs sont attentifs aux revenus et aux droits de leurs terres, notamment celles qui, « nobles », redéfinissent leur rang par la surface et par le titre ²⁵. Ce rapport à la terre n'est pas moins fondamental pour le second et le premier ordre. La noblesse de race ou le clergé marquent et accompagnent par les terres leur élévation dans la hiérarchie des titres, d'une manière encore plus éclatante et souvent plus durable que ceux qui descendent de la roture ²⁶.

Les grands propriétaires se rencontrent – en Île-de-France comme dans le reste du royaume – dans la haute finance (1597/Valois à Gros-Bois, 1637/Bordier au Raincy, 1699/Touane à

¹⁹. S. Dontenwill, « Terre et société sous l'Ancien Régime. Étude de quelques aspects, principalement dans le Centre-Est de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *La Terre à l'époque moderne*, Paris, 1983, p. 23-54.

²⁰. M. Lachiver, *Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVII^e au XIX^e siècle*, Pontoise, 1982 ; P. Goubert, *Les paysans français au XVII^e siècle*, Paris, 1998 ; J.-M. Moriceau, *Les Fermiers de l'Île-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1998.

²¹. J.-M. Moriceau et G. Postel-Vinay, *Ferme, entreprise, famille. Grande exploitation et changements agricoles : les Chartiers (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1992.

²². P. de Saint-Jacob, *Les Paysans de la Bourgogne du nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Paris, 1960.

²³. J.-M. Constant, *La Noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, 1994.

²⁴. J. Jacquart, *La Crise rurale en Île-de-France (1550-1670)*, Paris, 1974, p. 416.

²⁵. F. Bayard, *Le Monde des financiers au XVII^e siècle*, Paris, 1984 et « Les financiers français et la campagne (1600-1650) », G. Farhat (dir.), *André Le Nôtre. Fragments d'un paysage culturel*, Sceaux, 2006, p. 22-35.

²⁶. J.-P. Labatut, *Les Ducs et pairs de France au XVII^e siècle : étude sociale*, Paris, 1972.

Champs), parmi les parlementaires (1598/Brûlart à Berny, 1630/Longueil à Maisons), dans l'appareil d'État (1635/Le Tellier à Chaville, 1670/Colbert à Sceaux). Mais, Joseph Bergin l'a bien montré avec l'exemple d'Armand Jean du Plessis, c'est dans le second ordre que se constituent les plus grands complexes fonciers. En poursuivant une logique d'acquisitions régionales des terres d'une « vieille noblesse » endettée et en « privilégiant la notion de territoire », Richelieu ne se distinguait pas des autres grands propriétaires de l'aristocratie, sinon par le fait que son revenu foncier ne servait nullement à payer les intérêts d'hypothèques²⁷. Le Grand Condé prouve, avec l'accroissement de son domaine à Chantilly, un même attachement à la construction des fondements territoriaux de son rang.

À l'échelle des nouvelles entités territoriales ainsi formées, vastes agglomérats de terres « mouvantes », fiefs et seigneuries, élevées à un rang supérieur dans la dignité (châtellenies, baronnies, vidamés, contés, marquisats, duchés), correspondent : un taux de rendement des réserves très attractif et, concomitamment, la constitution de domaines de plus en plus étendus. Proportionnellement, au sein de ces nouveaux domaines seigneuriaux, la construction de grands parcs semble répondre, entre autres facteurs, à la dynamique du commerce du bois et à la production sylvicole qu'il entraîne au cours du XVII^e siècle²⁸. Mais l'économie symbolique et sociale, où la terre est centrale, pèse autant dans les calculs.

Ces parcs d'un genre nouveau connaissent d'ailleurs une expansion telle que le domaine enclos, dont ils forment une pièce maîtresse, en arrive parfois à englober toutes les censives disponibles sur le territoire d'une paroisse, débordant même les limites de cette dernière, allant jusqu'à inclure, en censive, des portions de seigneuries voisines ou l'intégralité de fiefs dont certains ne seront acquis qu'une génération plus tard.

C'est dans ce contexte institutionnel, celui d'une territorialité hétérogène, combiné à la fois, avec une dynamique sociale, foncière et financière particulière, et avec les conditions naturelles, relief, hydrographie, nature des sols, que se situe le terrain dévolu à l'établissement d'un jardin ou d'un parc, d'une avenue ou d'un canal, requérant évidemment une forte maîtrise domaniale.

Organisation domaniale et schéma dispositif

On l'aura compris, jardins et parcs, ne sauraient être détachés de l'économie territoriale ou seigneuriale telles qu'évoquée plus haut. Ces deux entités distinctes mais complémentaires, trop souvent confondues par la critique moderne, trouvent même là les facteurs de leur répartition à l'intérieur du domaine réservé et enclos. C'est ce que l'on peut démontrer et suivre, dans les réalisations, sur la longue durée (1550-1750), à partir d'un texte du médecin Louis Savot (*L'Architecture française des bastimens particuliers*). On y trouve, en effet, la formulation écrite (et non dessinée) d'un plan type intégrant ces facteurs dont on peut tirer, *a posteriori*, un schéma d'organisation du cœur des domaines seigneuriaux, un indice spatial d'enjeux socioéconomiques²⁹.

Louis Savot situe la demeure et les jardins sur le sol le moins fertile du domaine, réservant aussi au parc, implicitement, de meilleurs terroirs. Pour asseoir « tant le bastiment, que son pourpris [enceinte, abords] », il conseille donc :

« [...] de choisir l'endroit le plus aride du terroir, [...] afin de n'employer la partie propre à rapport, en places qui ne peuvent estre cultivées : Joint que le terroir sterile se peut aisément, & sans beaucoup d'incommodité amender par art, & culture, estant aux environs du bastiment³⁰ ».

²⁷. J. Bergin, *Pouvoir et fortune de Richelieu* (1985) trad. de l'angl. Paris, 1987.

²⁸. Jérôme Buridant, « Chasse, sylviculture et ornement. Le bois dans les parcs », G. Farhat (dir.), *op. cit.*, p. 62-73.

²⁹. Louis Savot, *L'Architecture française des bastimens particuliers*, Paris, 1624, rééd. par F. Blondel, Paris, 1673 et 1685, reprint, Genève, 1973. G. Farhat, « Au-delà du "terroir sterile" ». Le parc dans le domaine seigneurial (1550-1700), autour d'un texte de Louis Savot », G. Farhat (dir.), *op. cit.*, p. 88-113.

³⁰. L. Savot, *op. cit.*, 1624, chap. 3 : « ... du lieu », p. 11-12.

Ce choix, qui peut paraître étrange, se justifie par le travail et la surveillance requis dans la culture des jardins dont on améliore constamment les terres grâce, notamment, aux fumiers des communs et aux secours de la technique (*ars*) et de l'effort soutenu (culture) que l'on peut aisément prodiguer en raison de leur proximité. Louis Savot souligne surtout la nécessité d'épargner les terres à valeur agricole. Celles-ci devront en effet se retrouver, essentiellement, dans les censives et, pour une partie, encloses dans « un grand parc » qu'il est recommandé de « faire au bout du parterre » principal du jardin³¹. Deux indications d'ordre topologique et d'ordre géométrique permettent de fixer, dans le schéma d'organisation : 1. la limite entre le parc et les jardins ; 2. la disposition du parc.

- 1 Ce parc, de plan quadrangulaire, « carré parfait, ou oblong », sera « séparé du parterre par un canal égal en longueur à celle du [côté du] parc³² ».
- 2 « la disposition du parc sera belle » s'il est divisé en secteurs par « vingt allées, ou routes » formant une « estoile au milieu du parc » et des « demies estoiles, ou pates d'oye » au milieu des côtés du parc, longs, chacun, par une allée³³.

Le réseau d'allées rayonnantes et la grille qui en résultent, réguliers, symétriques, étendent ainsi au parc, au-delà du canal, l'ordre que l'axe majeur impose au parterre principal, à la demeure et à l'ensemble des « jardinages », depuis la séquence d'arrivée, le long de l'allée d'honneur. Savot évoque, de manière directe et inattendue pour la critique actuelle, le poids économique du parc. Il énumère diverses affectations pour les différents secteurs qu'y dessinent les allées :

« Les places qui seront entre [les] allées [du parc] seront remplies les unes de bois sauvage³⁴, les autres d'arbres fruitiers, & les autres employées en prairies, terres labourables, & vignes selon l'estenduë du parc³⁵ ».

Cette affectation multiple des sols suppose forcément une logique topographique liée au modelé du relief, à l'exposition, à la composition des substrats ou à l'altimétrie relative des terroirs compris dans l'enclos. Aussi, à l'abstraction des aires triangulaires qui proviennent de la division exposée plus haut correspond, en réalité, une diversité de polygones irréguliers résultant des données du terrain : géomorphologie, assise foncière, structures préexistantes. En outre, il est évident que Savot, dont l'un des mérites est justement d'insister sur ce point, celui de l'affectation, n'envisage là que l'un des nombreux aspects de la production et du statut des parcs. Il suffira de se reporter à deux représentations du parc de Maisons exécutées à un siècle de distance pour saisir combien, à travers le temps, comme dans nombre d'autres cas, une simplification formelle et fonctionnelle de cette polyvalence s'opère sur le terrain, tandis que se réalise l'idéal que retient l'historiographie de manière rétrospective.

Fiscalité et perspective

Sur les « tenanciers », censitaires ou fermiers, pèsent d'autres impôts que le cens, à l'intérieur d'une fiscalité supérieure relevant d'instances extérieures au fief. Taille, dîme, gabelle, etc. : cette fiscalité est de caractère inégalitaire ou d'assiette mal délimitée et de perception irrégulière. Cet élément concerne directement, et de différentes manières, les jardins, les parcs et leurs perspectives.

La taille, qu'elle fût personnelle (pays d'élections) ou réelle (pays d'États), ne s'appliquait, respectivement, qu'aux personnes du Tiers État ou aux biens roturiers, soit « possédés » (censive) soit loués (ferme). Toujours la même pour une même paroisse, la taille personnelle pesait d'autant plus sur les taillables que le nombre des privilégiés augmentait, et la taille réelle s'alourdissait à

³¹. *Ibidem*, chap. 29 : « Des dehors du bastiment... », p. 163-170.

³². *Ibidem*.

³³. *Ibidem*.

³⁴. Espèces de bois cultivées à partir de rejets prélevés en forêt et que l'on ne produit pas encore en pépinière.

³⁵. *Ibidem*.

mesure que les domaines seigneuriaux (avec leurs jardins et leurs parcs) s'agrandissaient au détriment des tenures³⁶. Par conséquent, dès la fin du XVII^e siècle, des tentatives furent faites pour substituer, à la répartition arbitraire de cet impôt, une « taille tarifée », ancêtre de l'impôt sur le revenu, consistant à affecter aux paroisses un taux d'imposition fixe selon la qualité de leur terroir³⁷. Dans cette lignée, Mirabeau, l'abbé François Rozier ou Guillaume François Le Trosne ont clairement déploré le fait que les jardins et les parcs obligent à reporter l'impôt sur le reste des habitants d'une paroisse³⁸.

Dans le chapitre qu'il consacre à l'évaluation des bois, Le Trosne constate que ces derniers ne sont pas imposés « en quelque main qu'ils soient », du fait que presque partout les bois appartiennent à des privilégiés, et que les bois ne s'afferment pas. « Les jardins doivent l'être [taxés] comme terres labourables de la première qualité : les parterres, les bosquets, les potagers et les vergers des châteaux doivent l'être, et les bois de décoration, y compris les allées, doivent suivre l'estimation des bois³⁹. » À propos de l'« étendue considérable de terrain [sacrifiée] à des objets purement de luxe, et où [de simples particuliers] ne se promènent jamais », Rozier réclame que « c'est sur ces parcs que doivent peser les impôts puisqu'ils dérobent à l'agriculture les terrains les plus précieux et devenus inutiles ; mais malheureusement leurs possesseurs sont ceux qui en paient le moins. Une paroisse est écrasée parce qu'un financier s'est mis dans la tête d'acheter tous les champs qui l'environnent, d'en former un parc, et de faire refluer les impositions que ces champs payoient auparavant sur le reste de la communauté⁴⁰. »

La dîme, qui constituait la partie la plus importante des revenus ecclésiastiques, était absolument universelle. Elle était levée sur les produits, fruits ou troupeaux, de toutes les terres labourables et des prairies artificielles, y compris celles de la noblesse ou de membres de l'Église. Les fruits décimables étaient de récoltes ou d'élevage : céréales, vin, fourrages, légumes, fruits, chanvre, lin, bestiaux, etc. Les grains étaient toujours décimables tandis que les bois, les prairies naturelles ou prés, les étangs ne l'étaient jamais⁴¹. À ce titre, la conversion de terres labourables en jardins d'agrément (parterres, tapis verts, pièces d'eau, bosquets), en boisements dans les parcs ou en avenues autour de ces derniers, entraînait exonération pour le seigneur et préjudice pour l'Église. Par conséquent, l'achat de terres pour l'établissement d'un parc ou d'une perspective plantée s'accompagnait souvent, soit du rachat perpétuel des dîmes, soit de leur substitution par une rente annuelle afin de compenser les pertes en nature.

Observons à présent ces éléments de la gestion domaniale dans le cas du parc de Sceaux.

L'économie seigneuriale à Sceaux et en réseau

En suivant l'étude que Jean Villain a consacrée à la fortune de Colbert⁴², intéressons-nous à l'économie seigneuriale à Sceaux en 1682. Cette année précède la mort du ministre de Louis XIV, alors que la première phase de remaniements de son domaine est bien terminée et que la seconde n'est pas encore engagée par Seignelay, son fils. Dans cette campagne proche et de Paris et de Versailles, Colbert a cherché à atteindre un équilibre entre les sorties et les entrées : d'une part, les dépenses dues au personnel et à l'entretien du château, du parc et de leurs dépendances ; de l'autre,

³⁶. Jean Guérout, « La taille dans la région parisienne au XVIII^e siècle d'après le fonds de l'Élection de Paris aux Archives nationales », *Paris et Île-de-France*, t. 13, 1962, p. 145-358.

³⁷. M. Touzery, *L'Invention de l'impôt sur le revenu, la taille tarifée, 1715-1789*, Paris, 1994.

³⁸. Mirabeau, *Supplément à la Théorie de l'impôt*, La Haye, 1776. Trois auteurs et les extraits qui suivent sont cités par N. Gouiric dans le cadre d'une analyse du jardin pittoresque : « Remarques sur l'interprétation des cadastres : deux exemples du jardin de Méréville (Essonne) », *Polia*, n° 2, automne 2004, p. 41-61.

³⁹. G. F. Le Trosne, *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*, Bâle, 1780, p. 120.

⁴⁰. F. Rozier, *Cours complet d'agriculture théorique, pratique, économique et de médecine rurale et vétérinaire ou Dictionnaire universel d'agriculture*, Paris, 10 vol., 1781-1796, article « jardin ».

⁴¹. J. Goy et E. Le Roy Ladurie (éd.), *Les Fluctuations du produit de la dîme. Conjoncture décimale et domaniale de la fin du Moyen âge au XVIII^e siècle*, Paris/La Haye, 1972.

⁴². Jean Villain, *La Fortune de Colbert*, Paris, 1995, p. 285-306.

les revenus fonciers des terres affermées à l'extérieur de l'enclos seigneurial et le rapport de celles que l'on cultive directement à l'intérieur.

Pour agrandir son parc à Sceaux et mieux y assurer l'alimentation en eau des bassins, Colbert avait réuni des terres autour de son fief, durant les treize années écoulées entre l'achat aux Potiers de Gesvres (1670) et la fin de sa vie. Ces terres s'étendent alors sur Sceaux, Bourg-la-Reine, Châtillon et le Plessis-Piquet. Elles couvrent un millier d'arpents (375 ha) en dehors du domaine clos (châteaux et parcs de Sceaux et du Plessis, marché, avenue). Elles consistaient autant en fiefs acquis de seigneurs qu'en tenures de plus petites dimensions échangées avec des particuliers ou des collectivités. Un contrat de fermage du revenu de la seigneurie est établi, en 1682, avec Charles Boucher, receveur des tailles à Château-Thierry⁴³. Il porte sur environ 1 000 arpents (375 ha) : 875 arpents (300 ha) de terres labourables, 49 arpents (16 ha) de prés, 35 arpents (12 ha) de vigne, 17 arpents (6 ha) d'aulnaie et 11 arpents de taillis (3,75 ha) ainsi que les fermes qui les exploitent. Il comprend en outre les droits seigneuriaux, les rentes de diverses maisons isolées, le moulin à vent (à l'emplacement de la future ménagerie) et le pressoir de Sceaux. Ce contrat s'élève à 13 700 livres. Mais le seigneur se réservait la possibilité de retenir jusqu'à 2 000 bottes de foin par an, moyennant une réduction proportionnelle de ses exigences en numéraire.

De manière séparée, était baillé au roi, un pré de 5 arpents 87 perches trois quarts pour la pépinière d'Aulnay (146 livres 17 sous).

Il y avait aussi les droits de foire et de marché dont les enjeux plus financiers que symboliques étaient à la hauteur des procédures compliquées engagées par Colbert et ses prédécesseurs. En achetant Sceaux, Colbert avait obtenu par contrat spécial les droits d'établir deux foires annuelles et un marché aux bestiaux tous les lundis. Ces droits étaient récupérés sur la seigneurie de Bourg-la-Reine à laquelle ils avaient été autrefois rattachés⁴⁴. Le marché de Bourg-la-Reine où se rendaient des marchands de différentes régions au sud de Paris ne tenait, au départ, qu'un rang secondaire après celui de Poissy. Colbert s'employa à consolider la position de son marché de Sceaux, usant de divers moyens de pression pour vaincre la résistance de certains marchands normands et se placer au premier rang régional⁴⁵. C'est bien là le point que Courtilz de Sandras tient à mettre en exergue, dans sa *Vie* du ministre, après avoir décrit les agréments du parc et du jardin de Sceaux :

« Colbert ne se contenta pas d'embellir cette Maison pour son plaisir ; il la rendit d'un grand revenu ; & pour cet effet il y transporta le Marché aux Bœufs qui était à Longjumeau [*sic* pour Poissy], quoique ce changement nuisît au Commerce⁴⁶ ».

Enfin, outre la possession d'un moulin et d'un pressoir, prérogatives féodales et sources de revenu souvent les plus considérables d'un fief, la seigneurie de Sceaux, érigée en châellenie (1612) et en baronnie (1624), apportait à Colbert l'exercice honorifique et politique des basse, moyenne et haute justice.

Voici donc pour les principaux « droits champêtres » à Sceaux, dont on voit bien que les profits étaient loin d'être négligeables sans que l'on puisse toutefois en évaluer la rentabilité, en raison de nombreuses lacunes dans la connaissance des dépenses consacrées à la restructuration permanente du domaine⁴⁷.

On dispose toutefois de quelques indications sur les charges courantes. Sous le Grand Colbert, le domaine clos (jardins et parc, etc.) était entretenu et exploité, de manière directe, par un habitant de Sceaux, aidé de huit garçons, une suivante et un cheval. Il disposait, à cet effet, d'un corps de ferme. Il devait prendre soin des parterres, des orangers en pot, des vergers et des potagers, des vignes. Il apportait une partie des outils nécessaires. Il s'engageait à fournir le ministre et sa famille en primeurs toute l'année, quatre à trois jours par semaine selon la saison, à Sceaux, Paris

⁴³. Arch. nat. Min. centr., CXLIII 34, cité par J. Villain, *ibid.* p. 298.

⁴⁴. Nous avons résumé ailleurs les détails de ce dossier fort complexe, voir : Georges Farhat, « Territorialités et parcs à l'âge classique : pour une approche critique de la notion de territoire », *Polia*, n°10, automne 2008, p. 9 à 32.

⁴⁵. P. Clément (éd.), *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris, 1873, en part, à M. Chamillart, intendant de Caen, le 25 avril 1674.

⁴⁶. *La Vie de Jean-Baptiste Colbert ...*, Cologne, 1695.

⁴⁷. J. Villain, *ibid.*

ou dans les résidences royales. Il n'avait le droit de rien revendre. En contrepartie il obtenait 300 bottes de foin, 200 charrettes de fumier par an, le logement, la jouissance d'une étable pour trois vaches et 2 400 livres en espèces. Le personnel de la maison de Colbert comptait : un concierge, quatre jardiniers, un maître d'hôtel, un valet de chambre, un chef d'office et sa femme, un fontainier aidé de trois garçons, un taupier, un piqueur, un procureur fiscal, un receveur et quatre suivantes. En 1691, alors que le grand parc est tout juste clôturé et le grand canal creusé, on passe des marchés séparés et plus équitables pour les prestataires. Les comptes se présentent comme suit : 400 livres pour l'entretien des toitures des bâtiments du domaine (Sceaux, Châtillon, Plessis Piquet) ; l'entretien des jardins, des parterres et de l'orangerie est adjugé à 1 000 livres ; celui de tout le réseau hydraulique, qui s'étend jusqu'au Plessis-Piquet et Aulnay, s'élève à 1 500 livres ; l'entretien de l'ancien parc (emprise de l'état Colbert) revient à 300 livres ⁴⁸.

On ne peut prétendre tirer un bilan à partir d'informations aussi lacunaires. Mais quelques remarques s'imposent déjà. La croissance des dépenses inhérentes aux charges d'exploitation et aux frais d'entretien reflétée par les contrats de 1691 correspond à l'expansion de la part du domaine enclos, en l'occurrence le parc constitué par Seignelay. Celui-ci a absorbé la majorité des terres affermées autour du parc de l'état Colbert, les unes maintenues en l'état (labourables), les autres transformées en prairies et bois. Cela inspire au moins deux questions symétriques. 1. Y a-t-il vraiment eu perte dans l'équilibre financier de la seigneurie lorsque le parc s'est agrandi sur les terres cultivées et que celles-ci ont été remplacées par des avenues plantées ou des pièces et des voies d'eau, des bosquets, des prairies et des tapis de gazon ? 2. N'y aurait-il pas eu, au contraire, un rééquilibrage sinon un accroissement des bénéfices, certes à moyen et long termes, à partir du creusement du Grand Canal ?

Une réponse affirmative à la seconde question pourrait être envisagée. On avait, en effet, transformé des terres labourables en boisements (qui ne couvraient auparavant que 11 des 1 000 arpents de la réserve affermés, soit 0,1%) et d'anciens prés inondables en prairies et en berges stabilisées plantées d'ormes. Une dizaine d'alignements, long chacun d'environ un kilomètre, était complétée par de très nombreuses allées plantées d'autres essences de bois. Mais, pour mieux comprendre la nouvelle situation territoriale, on peut fort heureusement se reporter à un plan d'arpentage exécuté, en 1696, pour tenter de résoudre un litige entre les Colbert et le Chapitre de Notre-Dame de Paris. Le contentieux portait sur le montant de la rente annuelle due en compensation des dîmes sur les terroirs de Sceaux et de Châtenay ⁴⁹. L'analyse approfondie de ce document, quasi radiographique, permet de réaliser que toutes les mutations dans l'affectation des sols se superposent, d'une part, à une permanence dans les limites territoriales qui se chevauchent (paroisses, communes, fiefs, seigneuries), de l'autre, à une diversité de statuts fonciers (censives, réserve) et de ressorts fiscaux hétérogènes et imbriqués (cens, taille, dîmes, etc.) C'est ce genre d'armature territoriale hétérogène, discontinue et anisotrope, que l'unité paysagère d'un axe perspectif (allée, tapis vert ou canal) semble devoir sublimer en paysage.

Pour finir, il ne faudrait pas s'en tenir à une gestion de Sceaux en vase clos. Ce domaine appartient à un vaste réseau de propriétés territoriales situées en Bourgogne, en Normandie et dans le Berry.

La baronnie de Seignelay et de nombreuses dépendances, fiefs, paroisses et justices, progressivement rassemblées par Colbert, entre l'Yonne et l'Armançon, à partir de 1657, atteignaient en 1672 une superficie de 1 670 ha. Érigée en marquisat (1668), cette petite province relevait dès lors directement du roi ⁵⁰. Colbert y jouissait d'innombrables droits seigneuriaux et des prestiges de l'hommage et foi de ses vassaux. Il s'y investit aussi administrativement et économiquement. Un grenier à sel, un marché (et des halles), deux ports sur le Serain, une ligne de coches d'eau entre le marquisat et Paris, un haras, le boisement de friches et bruyères transformées en un petit et un grand parc tout contre la forêt, des plantations de chanvre, un moulin, deux

⁴⁸. *Ibid.* p. 297.

⁴⁹. [Pierre] Pesnon, *26 avril 1696 et 2 juin 1696. Mesurage des héritages enclos dans le Parc de Sceaux [...]*, Arch. nat., S 203, dossier n° 15, rapport manuscrit de 15 feuillets. Je remercie J.-M. Cuzin (musée de l'Île-de-France) de m'en avoir communiqué copie et transcription.

⁵⁰. Lettres patentes, avril 1668, P. Clément (éd.), *op. cit.*

manufactures royales de textile : autant d'entreprises expérimentales participaient à la création d'un réseau de production à l'échelle de la province. Le premier bail général connu pour le marquisat de Seignelay sous Colbert est adjudgé 36 000 livres pour quinze ans, à partir du 1^{er} janvier 1672. Il porte sur les terres, les droits seigneuriaux, les coches d'eau (28 055 livres) ainsi que les coupes des bois sur 2 300 arpents (7 945 livres) ; il comprend la rétribution des différents officiers seigneuriaux. Sur cette base, Jean Villain conclut à un rendement de 3,8% (pour un capital d'environ 950 000 livres), ce qui paraît tout de même élevé. Il suppose que le rendement espéré eut été de 5% si Colbert avait obtenu les 45 000 livres auxquelles il avait prétendu au départ des négociations.

Les seigneuries d'Hérouville, Blainville et Creully, acquises autour de Caen par Colbert, à partir de 1658, et dont le revenu fut également affermé, eurent un rendement annuel approchant les 5%. Le ministre chercha à atteindre le même résultat dans la baronnie de Châteauneuf-sur-Cher achetée avec un ensemble hétéroclite de propriétés urbaines et rurales en 1679, augmentée et érigée en marquisat en 1681. Le péage de six ponts, des coupes de bois réglées, la création d'une forge avec haut-fourneau ou de plantations de chanvre accompagnant l'établissement d'une manufacture de toiles dont on espérait fournir les voiles de la marine auraient dû faire de cette contrée un centre modèle de grande productivité.

Conclusion

Loin d'être isolée, on s'en doute, la situation à Sceaux est comparable à celle de tout autre domaine de même envergure. Elle l'est aussi à celle des possessions les plus prestigieuses, ce que l'on a souvent tendance à ignorer. Les travaux de Gustave Macon, ceux plus récents des chercheurs du Cepage, démontrent avec Condé à Chantilly, combien même un Grand du royaume pouvait s'employer à bien faire gérer son domaine⁵¹. Il n'en allait pas autrement, au plus haut niveau, du Domaine du roi à Versailles où le souverain entendait agir avant tout en seigneur, comme le rappellent les recherches de Vincent Maroteaux⁵².

En n'oubliant pas de prendre en compte les éléments rappelés ici, on conviendra de la nécessité de rétablir la dimension territoriale dans la pluralité qu'elle tient de la féodalité et des institutions du sol sous l'Ancien Régime. On évitera ainsi d'abstraire de la gestion domaniale, qu'ils structurent formellement, la mise en œuvre des axes perspectifs, des jardins et des parcs. En veillant surtout à ne pas analyser une construction territoriale à travers les seuls concepts de l'aménagement contemporain, on se donnera les moyens de mieux en comprendre l'évolution historique, y compris dans son état actuel.

⁵¹. Gustave Macon, *Chantilly. La Rive droite du grand canal*, Senlis, 1913 ; Serge Briffaud *et ali*, (Cepage, Ensap-Bordeaux), *Chantilly au temps de Le Nôtre et du Grand Condé*, recherche DAPA, Ministère de la culture et de la communication, 2001.

⁵². Vincent Maroteaux, *Versailles, le Roi et son Domaine*, Paris, 2000, en part. chap. 6.

Du jardin au territoire et du territoire au jardin

Michel Péna, paysagiste DPLG, président de la Fédération française du paysage

Jardin et/ou Territoire ?

Un territoire

Les paysagistes aiment ce mot car il leur évite de parler de paysage ! Il donne une connotation plus objective, plus géographique, plus scientifique. L'espace géographique exprime une organisation principalement fondée sur des notions utilitaires. Mais en quoi se fonde-t-elle aussi sur des notions culturelles ? On parle des territoires occupés, des territoires de chasse, du territoire national, du territoire communal ou intercommunal.

On voit que la notion de territoire désigne une parcelle de l'espace terrestre, donc la manifestation d'une délimitation.

On voit que la notion de territoire est venue se renforcer, comme un ensemble spatial ayant des vocations communes.

Et ces vocations sont sans doute d'ordres utilitaires et fonctionnels mais aussi sensibles et culturels.

Le territoire n'est plus réduit à une conséquence historique mais dévient aussi un lieu porteur d'imaginaire. Et on invente des « territoires » puisqu'il se met en place une démarche de « projet de territoire ».

Un jardin

On voit que la notion d'espace limité en est constitutive à l'instar du territoire. Le jardin est un espace concret, dont la dénomination première fut celle du lieu de la production du meilleur de la culture vivrière, c'est-à-dire le potager. Cette valeur ajoutée par rapport à l'espace ordinaire (le reste du territoire) fut matérialisée par la protection du mur d'enceinte. C'est lieu défendu (souvent contre la Nature) et où se rassemble l'excellence de la culture.

Que le jardin se doive d'être clos sous entend par ailleurs qu'il est en contradiction avec son environnement en tant que « non-jardin », qu'il s'agisse de la nature sauvage, de la campagne, ou de la ville. Il ne cherchera à s'ouvrir sur l'extérieur « paysage » que dès lors que la dimension esthétique s'y introduit explicitement. Car le jardin n'a a priori pas de préoccupation paysagère.

Le jardin en tant que « le lieu de la production d'excellence » a d'abord des préoccupations d'ordre spatial et organisationnel permettant son bon fonctionnement comme outil de production.

Il existe sans conteste, comme on le voit bien dans la France rurale, une valeur étique et esthétique du potager, conduisant à une certaine idée du paysage, mais sans rapport avec celle prédominant dans la culture paysagère pittoresque.

Il s'agit d'une vision d'ordre et d'hygiène, exprimant une recherche d'efficacité conduisant à l'artificialité optimum. Le paysage du jardin sera alors celui d'un espace extrêmement ordonné et rectiligne, où s'exprime la maîtrise de l'art (au sens de l'excellence technique).

Un jardin est donc un petit territoire protégé où les paramètres transformateurs sont réduits et donc mieux maîtrisables.

On peut donc penser que les problématiques de l'un sont aussi celles de l'autre et que les compétences nécessaires pour les résoudre seraient alors proches sinon identiques.

Dès lors que les valeurs esthétiques vont prendre le pas sur les valeurs productives, c'est-à-dire la production culturelle va supplanter la production culturale, le paysage va faire son apparition. Le paysage va alors faire un véritable trait d'union entre le jardin et le territoire .

Jardin/ territoire : relations

Quelle relation entretiennent Jardin et Territoire ?

On comprend que le jardin comme le territoire sont passés de la raison culturelle stricte à la raison culturelle.

En cela leurs mouvements peuvent être considérés comme parallèles et simultanés.

Le territoire comme inspirateur du jardin :

L'exemple de la campagne française comme modèle idéalisé dans le jardin classique.

La vision du potager comme monde productif « parfait » – celui qui peut nous nourrir – n'est pas étrangère au développement des jardins humanistes italiens et par suite logique à Versailles.

Le jardin comme le lieu d'artificialité maximum, peut aussi être considéré comme le lieu idéal du bonheur, puisque tout y est fait pour le bien-être de l'homme.

On peut penser qu'il s'agit d'un modèle idéal de campagne : où tout serait ordre et maîtrise. Ces valeurs fonctionnelles engendrèrent une esthétique qui produisit l'ordre du jardin classique. Cet ordre cessera alors de remplir sa fonction utilitaire pour devenir symbolique.

Ainsi, il est facile de soutenir que Versailles fut conçu comme une émanation de la campagne française reproduisant une image idéalisée du système agricole productif. Mais les jardins de Versailles, en retour, vont aussi dynamiser les recherches technologiques que d'aménagement du territoire.

La culture chinoise ET pittoresque

La Chine

Quel paysage sauvage, dont la surface territoriale représente une proportion ridicule au regard de la surface du territoire national, n'a servi de modèle aux jardins, pourtant de combien ces grandes rizières nous inspirent-elles aujourd'hui de merveilleux paysage.

C'est que l'espace de production n'avait pas de valeur aux yeux des hommes de culture.

Le pittoresque

En ce qui concerne le « jardin paysager », il n'est plus question de production agricole, et les « paysages » représentés servent à composer virtuellement et poétiquement l'espace concret du jardin. Le terme « pittoresque » appliqué au jardin exprime très clairement cette pratique.

Il est alors évident que le « territoire est source de jardin ». On assiste à un « théâtre de paysages ».

Ainsi, le « jardin culturel » (au-delà du cultural) peut être une illustration de paysages tels qu'ils existent depuis bien plus longtemps dans les jardins chinois et japonais.

Un monde mythique (idéal) trouve sa place dans le jardin (souvent minuscule).

Il est étonnant, dans la culture chinoise, de voir combien le territoire a peu inspiré les jardiniers.

L'exemple récent des campagnes espagnoles

Souvenons-nous d'une histoire que nous contèrent bien souvent les anciens élèves de la dernière promotion de la section « art des jardins » de l'école nationale supérieure des ingénieurs horticoles de Versailles (qui fut une des promotions les plus brillantes d'où émergèrent plusieurs paysagistes de renom). Les étudiants partirent faire leur voyage de fin d'étude en Espagne ; ils découvrirent les campagnes géométriques d'Andalousie. Sans doute étaient-ils préparés à cette « vision » du fait même de leur approche contestataire et donc opposée au style « espace vert » sous-entendant formes et tracés en courbes molles.

Ils découvrirent alors un pays offrant des figures proches de celles qu'ils recherchaient et « sublimées » par l'étendue, le soleil, l'espace, le relief.

Les grands maillages d'oliviers se déformant sur la campagne (on se souvient du mail de tilleuls se déformant sur les buttes du parc de l'Arlequin par Courajoud/Ciriani). Après cette période estudiantine, les nouveaux professionnels offrirent alors une identification stylistique manifeste, en proposant une « modernisation » du style, notamment par la géométrisation. Les aménagements ainsi traités (et les jardins notamment) affichèrent un « discours sur la modernité » à travers une reconnaissance formelle des campagnes. Il faut comprendre que cela se passait principalement en réaction au discours ambiant et lénifiant sur « la bonne Nature ».

Mais, avec le recul, on peut observer que ce nouveau travail sur la géométrie des jardins, introduisit réellement un impact sur le paysage. Car, (et beaucoup de ces paysagistes furent aussi des pédagogues) la vision même des campagnes en fut changée, et une réelle esthétique du « champ cultivé », de la ligne HT traversant la colline, de la place du travail et de l'artificialité, permit de proposer une nouvelle vision du pays, et conséquemment, du fait même du pouvoir grandissant de ces professionnels, eut un véritable impact sur le paysage.

On comprend dès lors que le travail de recherche qui fut effectué, et mis en application sur des aménagements limités, fut réellement une source de paysages plus modernes.

Le jardin comme laboratoire de territoire

Versailles et Pierre-Paul Riquet : la maîtrise des eaux

La réalité formelle des jardins de Versailles et leur ambition dépasse largement le besoin de faire une campagne idéalisée, il s'agit de créer un territoire exemplaire, expérimental et scientifique. Car Versailles, fut avant tout un parc technologique (véritable mythologie cachée derrière son « archéo-mythologie ») où furent réellement inventées et expérimentées de nouvelles techniques et de nouvelles esthétiques.

Souvenons nous que Versailles date de 1661 et que Pierre-Paul Riquet présente son projet pour la réalisation du Canal du Midi, énorme chantier d'aménagement du territoire, reliant l'Atlantique à la Méditerranée, en novembre 1662. Et le canal, par un tour de force technique, passe à 48 m au-dessus du niveau de la Garonne. Il a exploré la montagne Noire et a su en mesurer suffisamment précisément la topographie pour en conclure un projet de fontainerie territoriale. Il a compris où se trouve la ligne de partage, et imagine alors comment mener les eaux du lac St Ferréol au seuil de Naurouze.

Comment ne pas relier l'énorme et ingénieux travail hydraulique des jardins de Versailles à cette maîtrise des eaux ? Car au-delà des évidences formelles, ils proposèrent un nouvel univers, formé tant d'art, que de technique car encore associés, faisant découvrir des possibilités technologiques insoupçonnées et capables de susciter les rêves jusque là impensables. Ils vont, par la « raison de l'esthétique pure », favoriser le développement de la science, et préparer aux immenses transformations du pays.

Cette vision n'est, en revanche, jamais explicite, presque inavouable, puisque la science ne fit pas réellement partie de la mythologie du XVII^e, car il faut attendre le XVIII^e et l'exploration du monde.

Le jardin, comme lieu de nouveaux territoires à inventer

Ainsi le jardin, nonobstant qu'il s'agisse d'un lieu privilégié, ne se trouve pas pour autant à l'écart des phénomènes du monde.

Il nous paraît dès lors propice à la genèse de paysages, potentiellement « applicables » en tant que porteur de plus d'idéalisation. Le terme idéal devant être entendu plus en son entendement premier, c'est-à-dire imaginaire, ou – en projet –, et penser que le jardin puisse offrir un « paysage modèle ». Le jardin devient alors le lieu propice à l'expérimental, le lieu possible du paysage en devenir, et de nouvelles formes territoriales. C'est en cela qu'il est enrichissant d'explorer le jardin quand on s'intéresse au territoire.

Jardin/ territoire : projection

Le jardin expérimentateur des problématiques territoriales : le Jardin des bennes de Chaumont-sur-Loire

Le thème du festival des jardins de Chaumont-sur-Loire de cette année était « les jardins de partage ». Nous y avons réalisé un jardin à partir de tous les déchets des autres jardins. Cela a pour objectif de montrer qu'il est possible de réaliser des lieux accueillants avec les déchets « partagés », l'ordure pouvant dès lors être considérée comme une matière première (le fumier en est le meilleur exemple). Les vieux containers (en grand nombre du fait des arbres plantés dans les autres jardins) deviennent des fauteuils, les canettes vides forment un rideau dans le porche fait de cadres récupérés, les palettes de bois entassées constituent un ponton pour voir le paysage, etc. Un vieux poteau planté au milieu du jardin joue avec le poteau situé à l'extérieur, et que l'on voit émerger le long de la route.

Au delà des fonctions propres au jardin lui-même qui se trouvent bien entendu à son échelle (il ne s'agit pas de faire de la miniaturisation). Nous voyons qu'il s'agit alors d'un exercice expérimental permettant d'entrer dans de nouvelles logiques esthétiques. Il s'agit alors de combiner ces éléments très hétérogènes qui auront du mal à trouver leurs références en tant qu'ensemble cohérent, les repérages culturels et usuels permettant de les apprécier comme partie d'un jardin étant peu valides. Et c'est bien là que se situe l'intérêt de la démarche et la transcription possible du jardin au paysage.

Le jardin poubelle doit proposer une nouvelle « acceptabilité » du paysage.

L'aménagement metteur en scène de territoire

La rocade de Bordeaux et le parc des Guilands à Montreuil

Une rocade peut être considérée comme l'expression d'un territoire cohérent. Celle-ci provient sans doute du fait qu'il donne le sentiment d'une ville (contournée et souvent non vue) unitaire, et que le nom sous lequel elle se rassemble a bien un sens. Nous tentons d'identifier un vocabulaire endémique, qui pourra constituer la base paysagère. Il faut traiter une nécessaire continuité en accompagnement de l'ouvrage et en une indispensable transition avec les territoires traversés. Le matériel végétal va nous permettre la mise en œuvre de paysages créant le scénario à la fois temporel et territorial de la rocade.

Temporel, car il traite un rythme, un mouvement, des passages (mais aussi des saisons), il se matérialise par les jalonnements et les séquences.

Territorial, car il traite les liens territoriaux, les entrées et sorties doivent ainsi devenir visibles, manifestes, et désigner l'orientation (s'éloigne-t-on ou se rapproche-t-on de la ville) (ainsi pour la dissymétrie intérieur/extérieur.

En partant du plateau où sont plantées des bandes horizontales de chênes verts afin de révéler la pente, puis un seuil monumental de libocédres marque l'entrée dans le vallon. Là les plantations sont éparées et marquent, par bouquets, de légers événements dans un milieu globalement cohérent. L'arrivée au pied du vallon est marquée par des plantations en lignes sur de très grandes terrasses tenant le coteau calcaire. Puis la traversée des terres basses est jalonnée de bouquets de pins parasols placés sur de légers tertres de terre. Puis le seuil de la Garonne est signifié par deux grands bouquets de cèdres du Liban (fréquents dans les propriétés viticoles). Sur l'autre rive, un grand mail de pins laricio, marque l'entrée dans le territoire le plus urbain.

Le parc des Guilands

Plusieurs terrains composaient ce site : un espace vert longeant l'autoroute A3, un îlot insalubre, un espace utilisé par les gens du voyage, un autre espace vert tourné vers Montreuil, une grande friche provenant des anciennes carrières de gypse. Le premier enjeu était de recoller ces morceaux pour en faire un vrai parc de 30 hectares d'un seul tenant.

L'idée principale est de constituer une vaste bande engazonnée de 40 m de large sur 600 m de long, telle une grande piste courbe redessinant la ligne de crête qui domine tout l'Est de Paris : des vues s'étendent jusqu'au Bois de Vincennes, la tour Montparnasse et la tour Eiffel .

Ce très vaste tapis, plage suspendue entre ciel et terre, est un lieu extraverti, où les gens se voient, s'exposent, se montrent et profitent des grands paysages ; une promenade haute le longe.

À contrario, et pour compléter ainsi la vocation d'un tel parc public, la zone des carrières est traitée en espace naturel, en laissant se développer la friche actuelle et en n'en permettant la traversée que sur de longs pontons de bois. Ainsi, une pièce d'eau permet de créer une zone humide de calme au milieu de ce milieu naturel afin d'accueillir l'avifaune. De grands escaliers sont réalisés aux deux extrémités de la « grande traverse » et relie directement les centres urbains.

Chartes et projets de territoire : quelles applications personnelles et contemporaines

La charte de paysage et d'environnement des Cévennes

Sud de la France, un climat violent, de grands paysages de terrasses ;

La contradiction fondamentale : un paysage très riche mais un pays très pauvre ;

Un changement radical de la vocation des terres ;

Un grand écrivain, Jean-Pierre Chabrol, a rédigé de nombreux livres sur la région ;

Quelques agriculteurs principalement des néo-ruraux ;

Des terres dont le prix ne cesse de monter alors qu'elles n'offrent aucun rendement agricole.

La problématique : un site géographique : la haute vallée de la Cèze, mais en zone périphérique du parc des Cévennes. Un parc qui voudrait organiser un peu le développement, l'harmoniser mais des communes et des habitants qui craignent le parc, pensant qu'il va principalement leur apporter des contraintes .

La méthode : « Il faut aller à la rencontre » :

- d'abord explorer le pays, le connaître « par cœur », rencontrer des gens, concerner les gens, montrer ce que je vois ;
- le paysage est un bien public, qui n'est pourtant constitué que d'espaces privés. Il faut donc que chacun se sente concerné, impliqué.
- l'atelier /exposition est une idée pour engager les cévenols. Ils ont vu leur pays tomber en ruine, comment aujourd'hui le trouver beau ?

- 50 panneaux thématiques sur lesquels on peut « taguer » écrire réagir ;
- une maquette du pays avec des petites pancartes sur des épingles que l'on place sur le site où l'on a quelque chose à dire . Les gens se prennent au jeu, on communique, je découvre, on se dévoile ... toutes ces informations seront précieuses pour une exploration en profondeur ;
- des affiches seront éditées « un chantier ouvert au public ». C'est en général l'inverse ;
- les différentes actions menées seront toujours fortement communiquées auprès de la population.

La charte des Cévennes : un territoire à faire sentir. C'est voir les Cévennes comme un jardin qui peut les sauver.

Conclusion

Nous avons déjà vu avec les « jardins sauvages », où les herbes folles avaient droit de cité, et la remise en cause par exemple de la notion de « mauvaise herbe » qui a eu une influence sur le regard porté sur nos campagnes.

On comprend que les questions actuelles de transformation de la nature vont induire de nouvelles formes d'environnements, de nouvelles organisations territoriales et conséquemment paysages.

Quels paysages seront à nos yeux acceptables ?

Le jardin devrait être le lieu de cette recherche.

Il faut inventer de nouvelles esthétiques pour rendre possible l'évolution des formes environnementales liées aux enjeux écologiques vitaux du XXI^e siècle.

Problématique contemporaine territoriale utilisée pour le jardin expérimental : le jardin, en tant que territoire simplifié, doit être une source d'inspiration pour les nouveaux territoires.

Synthèse de la journée d'étude

Anne-Marie Cousin, inspectrice générale honoraire de l'architecture et du patrimoine

Je ne sais pas s'il est possible de faire une « synthèse », au sens propre, d'une journée aussi riche. En revanche, il me semble que certains thèmes ont été mis en avant par les différents conférenciers, qu'ils parlent de terre, de terrain ou de territoire, et sont régulièrement ressortis. J'en ai retenu quatre qui m'ont paru particulièrement importants :

- l'importance de la connaissance ;
- la délicatesse des actions ;
- la dimension économique ;
- le rapport au paysage.

L'importance de la connaissance

Il nous a été dit que, quoiqu'on fasse, du végétal poussera sur des sols qui auront un relief, dans un territoire qui aura une logique d'organisation, sa propre logique : c'est une vision, certes optimiste, mais ce n'est pas cela que nous cherchons. Pour qu'un lieu ait du sens il faut l'aménager en le connaissant intimement à ses différentes échelles, établir et contrôler les rapports possibles entre celles-ci. Cette connaissance approfondie est indispensable à l'élaboration de projets de qualité.

La délicatesse des interventions

Respect, écoute, légèreté, durée, ces termes ont été très souvent employés au cours de la journée : respect du milieu, écoute des points de vue des riverains, légèreté des aménagements, prise en compte du temps. Aujourd'hui, les démarches intégrant les objectifs d'aménagement et de développement durables conduisent à limiter les impacts écologique, social et spatial des projets.

La dimension économique

Le territoire accompagnant un jardin (terre et terrain) est façonné par son fonctionnement économique (naturel, rural, industriel, urbain...). Celui-ci peut être en rapport de dépendance, de complémentarité, d'ignorance ou d'opposition à l'espace qu'il entoure et dont il constitue les perspectives proches et lointaines. Dans tous les cas la connaissance, la compréhension et la prise en compte voire l'intervention sur le fonctionnement économique du territoire permettra le développement de relations dynamiques et positives entre terre, terrain et territoire.

Le rapport au paysage

Tout au long de la journée nous avons effleuré sans l'aborder vraiment la question du paysage. Il est clair que les mots « territoire » et « paysage » ne sont pas synonymes mais quelle est la différence entre les deux ? Nous ne sommes pas tombés dans le piège de la confusion mais ce sujet, trop complexe pour être abordé rapidement, mériterait à lui seul une nouvelle journée d'étude...

Je me dois de remercier très chaleureusement l'ensemble des intervenants qui ont tous été passionnants et ont suscité des questions et des remarques très pertinentes des participants à cette journée d'étude. Souhaitons qu'elle ait permis d'approfondir le thème choisi cette année pour les *Rendez-vous aux Jardins*.

ANNEXES

Bibliographie

Terre

Denis Baize, *Petit lexique de pédologie*, Paris, Institut national de la recherche agronomique, 2004.

Claude Bourguignon, *Le sol, la terre et les champs*, Paris, Sang de la terre, 2002.

Karel Čapek, *L'année du jardinier*, 1929. Réédition préfacée par Marc Rumelhart, Paris, éditions de L'Aube, 1997.

Gérard Ducerf, *L'encyclopédie des plantes bio-indicatrices, guide de diagnostic des sols*, édition Promonature, 2005.

Philippe Duchaufour, *Introduction à la science du sol : sol, végétation, environnement*, Paris, Dunod, 2001.

Jean-Michel Gobat, Michel Aragno et Willy Matthey, *Le sol vivant*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2003.

Blaise Leclerc, *Les jardiniers de l'ombre*, Mens, Terre vivante, 2002.

Blaise Leclerc, *Une bonne terre pour un beau jardin*, Mens, Terre vivante, 2009.

Alain Ruellan et Mireille Dosso, *Regards sur le sol*, universités francophones, éditions Foucher, 1993.

Dominique Soltner, *Les bases de la production végétale : le sol et son amélioration*, Collection sciences et techniques agricoles, 21^e édition, 1996.

Patricia Touyre, *Le monde secret du sol : de la roche-mère à l'humus*, Paris, Delachaux et Niestlé, 2001.

Terrain

Anne Allimant, « Pour une archéologie des jardins. L'exemple de la Bâtie d'Urfé », *Revue de l'Art*, n° 129, 2000, p. 61 à 69.

Anne Allimant, « De terre et d'eau », *André Le Nôtre : fragments d'un paysage culturel*, Sceaux, Musée de l'Ile-de-France, 2006 (sous la direction de Georges Farhat), p. 204 à 213.

Frédérique Boura, « Où en est l'archéologie des jardins ? », *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 1^o et 2^o trimestres 2001, n° 83/84, Paris, Maison des sciences de l'Homme, p. 5 à 63. Cet important dossier contient des contributions d'Anne Allimant, Monique Mosser, Marie-Françoise Diot, Stéphane Crozat, Dominique Peyric, Carole Vissac, Stéphanie Hurtin, Michel Dabas, Christian David et Yvan Barat.

Frédérique Boura, « Une archéologie des jardins : pour une approche renouvelée des jardins historiques », Actes des rencontres scientifiques autour du jardin des plantes de Montpellier (2007, Montpellier), *Histoire de la botanique et restauration des jardins*, Montpellier, 2007 (sous la direction de François Michaud), p. 139 à 145.

Gabriel Chauvel et Marc Rumelhart, « Petit précis des terrains vagues », *Les Carnets du paysage*, n°12, Actes Sud / École nationale supérieure du paysage, 2007, p. 104 à 117.

Christian David, « Trois exemples de prospections géophysiques par la méthode électrique appliquée à l'archéologie des jardins », *Polia*, n°8, automne 2007, p. 73 à 96.

Philippe Prost, « Jardin et fortification : un art partagé du terrain », *André Le Nôtre : fragments d'un paysage culturel*, Sceaux, Musée de l'Ile-de-France, 2006 (sous la direction de Georges Farhat), p. 214 à 223.

Marc Rumelhart, « A la conquête de l'infiniment ligneux », *Les Carnets du paysage*, n°3, Actes Sud / École nationale supérieure du paysage, 1999, p. 75 à 101.

Territoire

Marc Desportes et Antoine Picon, *De l'Espace au territoire. L'aménagement en France, XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et chaussées, 1997.

Georges Farhat, « Pratiques perspectives et histoire de l'art des jardins. L'exemple du Grand Canal de Sceaux », *Revue de l'Art*, n°129, 2000, p. 28-40.

Georges Farhat, « Territorialités et parcs à l'âge classique : pour une approche critique de la notion de territoire », *Polia*, n°10, automne 2008, p. 9 à 32.

Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, 2003.

Thierry Mariage, *L'Univers de Le Nôtre. Les origines de l'aménagement du territoire* (Rapport CORDA, de l'Architecture, Paris, 1984), Bruxelles, Mardaga, 1990.

Thierry Mariage, « Le Nôtre, le 'grand paysage' et l'aménagement de l'espace », *Le Nôtre, un inconnu illustre ?*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2003, p. 90-93.

Daniel Nordman, *Atlas de la Révolution française. Le Territoire (I). Réalités et représentations*, Serge Bonin et Claude Langlois (éd.), Paris, Éditions de l'E.H.E.S.S., 1989.

Site Internet « Observatoire des territoires » :

http://www.territoires.gouv.fr/indicateurs/portail_fr/index_fr.php

**Conseil national des parcs et jardins
Direction de l'architecture et du patrimoine**

**Journée d'étude dans le cadre de *Rendez-vous aux jardins 2009*
Terre, terrain, territoire**

**Cette journée d'étude aura lieu le 4 février 2009 à l'auditorium Colbert
Institut national du patrimoine – 2 rue Vivienne – 75002 Paris**

Programme

- 8h45 Accueil des participants

- 9h00 Ouverture de la journée d'étude par Eric Gross, directeur de l'institut national du patrimoine

- 9h15 Présentation de la journée d'étude par Michel Clément, directeur de l'architecture et du patrimoine et Jean-Pierre Bady, président du Conseil national des parcs et jardins
 Introduction de la journée par Anne-Marie Cousin, inspectrice générale honoraire de l'architecture et du patrimoine et présidente de la journée d'étude

- 9h30 Quelques notions de pédologie
Sébastien Argant, paysagiste DPLG, enseignant à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles et à l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes

- 10h00 Le sol vivant
Blaise Leclerc, docteur en agronomie, membre de la commission agronomie de l'Institut technique de l'agriculture biologique, directeur du bureau d'études Orgaterre.

- 10h45 Pause

- 11h00 L'aménagement du terrain dans l'histoire : de Bernard Palissy à Charles Jencks
Michel Baridon, historien de la culture et membre du Conseil national des parcs et jardins

- 11h30 En quoi l'archéologie renouvelle t-elle l'étude des jardins ?
Frédérique Boura, archéologue, conservatrice en chef du patrimoine, chef du service régional de l'inventaire du patrimoine culturel d'Alsace

- 12h00 L'archéologie appliquée à l'étude et la restauration d'un jardin : l'exemple de Méréville
Dominique Larpin, architecte en chef des monuments historiques et membre du Conseil national des parcs et jardins

- 12h30 Terrasser, bouleverser, laisser en place ?

François Roumet, urbaniste, paysagiste DPLG et enseignant à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles

DÉJEUNER LIBRE

- 14h30 Présentation de l'après midi par Anne-Marie Cousin

- 14h45 Les infortunes du territoire : histoire, actualité, prévisions
Didier Wirth, président du comité des parcs et jardins de France et membre du Conseil national des parcs et jardins

- 15h00 Les outils pour protéger et gérer les jardins et leur territoire par Jacques Boissière, chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine de Charente-Maritime.

- 15h30 Présentation du film de Jean-Xavier De Lestrade « Ponchartrain - les quatre voies de la discorde » par Alain Morel, inspecteur général de l'architecture et du patrimoine.

- 16h00 Pause

- 16h15 Jardins, parcs et institutions du sol sous l'Ancien Régime. Pour une approche historique de la notion de territoire
Georges Farhat, architecte DPLG, maître de conférences à l'École nationale supérieure d'Architecture de Versailles.

- 16h45 Du jardin au territoire et du territoire au jardin
Michel Péna, paysagiste DPLG, président de la Fédération française du paysage

- 17h15 Synthèse de la journée par Anne-Marie Cousin

- 17h30 Clôture par Danièle Déal, sous directrice des monuments historiques et des espaces protégés

Présentation des intervenants

Sébastien Argant, paysagiste dplg est paysagiste libéral et enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes. Enseignant à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, il collabore avec avec Liliana Motta, artiste-paysagiste, pour l'expérimentation étudiante dans des parcelles du Potager du roi. Il a réalisé le jardin du FRAC Alsace avec l'artiste Michel Aubry. Il travaille sur la requalification de friches en Loire-Atlantique : transformation d'une friche industrielle en Espace Naturel Sensible « Rien ne rentre, rien ne sort du site » à Saint-Nicolas-de-Redon et sur une friche bordant la route digue de la Chaussée à Rouans.

Blaise Leclerc, docteur en agronomie, est un « universitaire jardinier » et directeur du bureau d'étude Orgaterre. Auteur d'une thèse sur la nutrition des plantes, il est membre de la commission « agronomie » de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique. Il cultive également son jardin bio où il a expérimenté, au fil des années, les meilleures manières de stimuler la vie du sol pour mieux nourrir les plantes. Il est notamment l'auteur de *Les jardiniers de l'ombre* (Terre vivante, 2002) et *Une bonne terre pour un beau jardin* (Terre vivante, 2009).

Michel Baridon, professeur émérite de l'Université de Bourgogne où il enseignait l'histoire de la civilisation britannique est membre du Conseil national des parcs et jardins, du Conseil d'administration de l'établissement public de Versailles et du conseil scientifique de plusieurs revues. Il a publié *Les jardins. Paysagistes, jardiniers, poètes* (Laffont-Bouquins 1998) ; *Le jardin paysager anglais* (éditions de l'Université de Bourgogne, 2000) ; *Histoire de jardins de Versailles* (Actes Sud 2002), *Naissance et renaissance du paysage* (Actes Sud 2006) et *L'eau dans les jardins d'Europe* (Pierre Mardaga, 2008).

Frédérique Boura, conservatrice en chef du patrimoine, est chef du service de l'inventaire du patrimoine culturel d'Alsace. Archéologue de formation, elle s'est intéressée à l'archéologie de l'âge du fer et à celle du passé récent (Grande Guerre). Elle a été chargée d'une mission spécifique en liaison avec le bureau des jardins et du patrimoine paysager de la DAPA sur l'archéologie des jardins et l'aménagement paysager des sites archéologiques. Elle a coordonné le numéro spécial « L'archéologie des jardins » des *Nouvelles de l'Archéologie* en 2001. Elle prépare un ouvrage de référence sur les jardins en Alsace à paraître en 2009.

Dominique Larpin est architecte en chef des monuments historiques depuis 1987 et enseignant au Centre des Hautes Études de Chaillot, à l'Institut national du Patrimoine de Tunis, à l'Institut national des Monuments de la Culture de Sofia, à l'École nationale d'Architecture de Rabat et au Centre de formation aux métiers du patrimoine du Cambodge, du Laos et du Vietnam (Siem Reap). On lui doit la restauration de nombreux monuments historiques (pavillon du Roi René à Gardanne, cathédrale de Rodez, abbaye de Fontfroide, château de Chamarande, château de Castries, abbaye de Valmagne, tour de Monthléry, etc.). Il a reçu le prix *Historic Gardens Foundation* en 2002 pour la restauration des jardins de l'hôtel de Sambucy à Millau (Aveyron). Il travaille actuellement sur les restaurations du parc et du château du domaine de Méréville (Essonne), et dans l'Hérault sur celles du jardin des Plantes de Montpellier et des parcs de Jacou et de Castries.

François Roumet, paysagiste dplg et urbaniste est co-gérant du bureau d'études en urbanisme, développement, paysage Roumet-Guitel à Chartres depuis 1995. Il a réalisé de nombreuses études de paysages dans le cadre de chartes intercommunales, charte de développement du territoire ou préalables à des missions de maîtrise d'œuvre, participé à l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme. Il est également enseignant CFPPA du Rheu (BTS aménagements paysagers) à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (département écologie), et animateur de l'atelier jardinage au collège M. Régnier à Chartres. Il a présenté l'expérimentation qu'il a menée sur le chantier pour la replantation des avenues de Luisant (Eure-et-Loir) lors du colloque « l'arbre en ville » en 2006.

Didier Wirth, président du Comité des Parcs et Jardins de France (C.P.J.F.) qui fédère toutes les associations régionales et nationales concernées par ce patrimoine, a réalisé sa carrière dans la chimie pharmaceutique chez Hoechst à Francfort, puis Industrie Biologique Française (IBF) à Gennevilliers. En 1975, il fonde la société ISOCHEM avec des usines à Gennevilliers, Pithiviers, Calais, toutes dédiées à la production de matières premières pharmaceutiques. Il la cède en 1996 à la Société Nationale des Poudres et Explosifs (S.N.P.E.).

Déjà vice-président pour la France de la Société Internationale de Dendrologie (I.D.S.), il se consacre à la restauration des abords et du jardin de Brécy, organise l'Union des Parcs et Jardins de Basse-Normandie et, avec l'aide de Jean Guérault, prend sa suite à la présidence du C.P.J.F. Ensemble ils participent à la fondation des « Rendez-vous aux Jardins », à la mise en place du label « Jardin Remarquable » et d'autres mesures susceptibles de mieux préserver les jardins et leur environnement, dans le cadre du Conseil national des parcs et jardins institué en 2003 auprès du Ministre de la culture et de la communication.

Alain Morel, inspecteur général de l'architecture et du patrimoine a été responsable de la recherche en ethnologie à la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et des systèmes d'information. Il a élaboré et suivi le programme de recherche dont les résultats sont publiés dans *La société des voisins* (Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2005). Il est l'auteur d'articles sur des questions urbaines et notamment sur le thème de la culture architecturale des habitants.

Jacques Boissière, architecte des Bâtiments de France, est chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine de Charente-Maritime. Il a notamment écrit, en collaboration avec Jean-Michel Thibault, *Formes urbaines identitaires de la Charente-Maritime : approche historique et perspectives d'application aux projets d'urbanisme* (CAUE de Charente-maritime, 2004). Il a également contribué au colloque de l'ICOMOS « Béton et patrimoine » en 1996.

Georges Farhat, architecte dplg, docteur en histoire de l'art, est maître-assistant à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles. Ses recherches portent sur des objets différents dont la confrontation permet d'analyser quelques conditions de notre modernité en Île-de-France : les structures du paysage à l'âge classique et le paysage qu'engendrent des infrastructures majeures aujourd'hui. Il a dirigé le site Web institutionnel consacré à André Le Nôtre et l'ouvrage collectif *André Le Nôtre, Fragments d'un paysage culturel. Institutions, arts, sciences et techniques* (Sceaux, Musée de l'Île-de-France, 2006). Il est l'auteur d'une thèse de doctorat, en cours de publication, *L'Anamorphose du territoire, les fonctions paysagères de la perspective topographique dans l'économie seigneuriale en France, autour de l'œuvre d'André Le Nôtre* (Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2008) et de nombreux articles consacrés aux sujets qui y sont traités.

Michel Péna, paysagiste dplg, est président de la Fédération française du paysage (FFP). On lui doit notamment le Jardin Atlantique au dessus de la gare Montparnasse à Paris, l'aménagement du quartier des Rocailles à Biarritz, le parc Vert de Maison à Maisons-Alfort, le parc Jean Moulin à Bagnolet. Ses préoccupations environnementales, présentes dans ses projets, se sont manifestées avec le « jardin-poubelle » ou « jardin des bennes » au Festival International des Jardins de Chaumont-sur-Loire, réalisé à partir de la récupération des déchets des autres jardins présentés au Festival.

Il travaille actuellement sur le paysage du tramway des Maréchaux à Paris (avec Reichen & Robert), sur l'aménagement du quartier des Capucins à Brest (avec Bruno Fortier), sur des requalifications de grands ensembles et sur la création d'ensembles immobiliers à Pékin.